

# **Observatoire de la sensibilité aux risques de décrochage social et urbain dans les cités minières sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole**

**Tome II : Analyse des données statistiques  
fournies par la CAF de Valenciennes à l'échelle  
des communes de la CAVM**



Novembre 2006

## Sommaire

<b>Sommaire</b> .....	<b>2</b>
Objectif de la démarche.....	3
Champ de l'analyse.....	4
Limites de l'analyse.....	6
<b>Cadrage général</b> .....	<b>8</b>
Les données du Recensement Général de la Population de 1999.....	8
Les allocataires de la CAF.....	8
Synthèse.....	19
<b>Analyse des minima sociaux versés par la CAF de Valenciennes</b> .....	<b>21</b>
Le Revenu Minimum d'Insertion (RMI).....	21
L'Aide aux Adultes Handicapés (AAH).....	28
L'Allocation de Parent Isolé (API).....	32
Synthèse.....	36
<b>Conclusion</b> .....	<b>38</b>
<b>Annexes</b> .....	<b>43</b>

## Objectif de la démarche

Les cités minières connaissent actuellement **un renouvellement de leur population** lié à la disparition progressive des ayants droit des mines et à leur remplacement par des locataires. Cette tendance est appelée à s'amplifier dans les prochaines années compte tenu de l'âge des ayants droit. Elle aura également un impact social différent selon les territoires compte tenu des fortes disparités en terme de répartition géographique de ces ayants droit.

Ce processus amène à s'interroger sur l'évolution du parc minier et de sa population, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des politiques de renouvellement urbain, et donc à devoir caractériser à la fois l'offre de logements (état de rénovation, taille...), l'état d'occupation du parc et les évolutions sociales (proportion d'ayants droit, de locataires, profil socio-économique) ainsi que les mécanismes de renouvellement engagés et les risques éventuellement liés.

L'objectif de cette étude est donc de mettre en évidence les enjeux liés à l'évolution sociale du parc minier, notamment du point de vue de la paupérisation et du vieillissement de la population, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole (CAVM). Cette analyse doit permettre ainsi de construire des outils d'observation (analyses statistiques et cartographiques) sur la sensibilité aux risques de décrochage social et urbain dans les cités minières.

Une première approche des phénomènes de renouvellement du peuplement des cités minières de la CAVM a été menée en 2005 par la Mission Bassin Minier sur la base des données statistiques fournies par la Soginorpa en matière d'occupation sociale de son parc (part des ayants droit – profil socio-économique des nouveaux entrants – etc.). L'analyse de ces données a permis de caractériser l'évolution du peuplement des cités minières de ce territoire<sup>1</sup>. Il en ressort que le remplacement des ayants droit s'effectue principalement par l'arrivée de locataires fragiles sur le plan socio-économique. L'ensemble des cités de la CAVM est touché par ce phénomène. Seule la commune de Condé-sur-Escaut présente des caractéristiques sensiblement différentes dans la mesure où la part des ayants droit reste majoritaire dans le parc minier alors que le basculement en faveur des locataires est intervenu dans les autres communes.

Nous avons souhaité poursuivre nos travaux en cherchant à caractériser la situation sociale des communes minières de la CAVM, ceci afin de donner un cadre de référence général à l'analyse menée en 2005 sur l'évolution sociale du patrimoine de la Soginorpa. Cette seconde approche a donc consisté à étudier la situation des communes minières de la CAVM au regard des prestations versées par la CAF en 2004, objet de ce présent document<sup>2</sup>.

Il est important de préciser qu'à ce stade de la démarche aucune corrélation ne peut être faite entre la présence de logements miniers Soginorpa dans une commune de la CAVM et une situation sociale difficile. Les informations et analyses menées ne permettent pas d'affirmer que le peuplement du parc minier Soginorpa est à l'origine des difficultés sociales observées dans les communes minières. Ceci est d'autant plus important à préciser que nous ne disposons pas des données de la CAF de Valenciennes propres à chaque bailleur et que le poids du parc minier Soginorpa varie de manière assez sensible d'une commune minière à une autre.

---

<sup>1</sup> Cf. Observatoire de la sensibilité aux risques de décrochage social et urbain dans les cités minières sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole – Analyse des données statistiques fournies par la Soginorpa – Mission Bassin Minier – novembre 2005

<sup>2</sup> Statistiques des bénéficiaires de la CAF de Valenciennes établies au 31 décembre 2004.

Nous envisageons de poursuivre notre étude sur les risques de décrochage social et urbain dans les cités minières de la CAVM en cherchant à déterminer la place qu'occupe le patrimoine minier dans les processus de paupérisation observés dans les communes minières. Pour mener à bien ce dernier volet, il nous faut disposer des informations géolocalisées de la CAF de Valenciennes nous permettant d'identifier de manière spécifique les allocataires de la CAVM logés dans le patrimoine Soginorpa. Suite à une demande faite à la CAF de Valenciennes en juin 2006, nous devrions pouvoir disposer de ces informations pour la fin d'année 2006 après que la CAF de Valenciennes aura procédé à la géolocalisation de l'ensemble de ses données en partenariat avec l'Insee Nord – Pas-de-Calais.

A l'issue de ces démarches successives, une base de données sur la situation sociale des communes minières de la CAVM, et si possible des cités minières, aura été constituée. Il reviendra aux partenaires de cette démarche d'alimenter de manière régulière cette base afin de pouvoir suivre dans le temps les mutations sociales et dynamiques territoriales.

L'ensemble des travaux présentés ci-dessus s'inscrit dans la continuité de la démarche régionale engagée par l'INSEE Nord - Pas-de-Calais, la Région Nord – Pas-de-Calais, les Conseils Généraux du Nord et du Pas-de-Calais et la Mission Bassin Minier sur une analyse des différentes formes de pauvreté rencontrées dans la Région et leurs approches territoriales, démarche qui a donné lieu à la publication d'un dossier « profils INSEE » en juin 2006<sup>3</sup>.

## Champ de l'analyse

Dans la continuité des travaux menés à l'échelle régionale, nous avons centré notre analyse sur les principaux minima sociaux, attribués par les CAF sous conditions de ressources et en fonction de certains critères économiques et sociaux, suivants :

- **le Revenu Minimum d'Insertion (RMI)** garantit des ressources minimales à toute personne d'au moins 25 ans, et sans condition d'âge pour celles ayant un enfant à charge ou attendant un enfant, sous la réserve de rechercher un emploi (engagement par rapport à un contrat d'insertion). La responsabilité du dispositif RMI relève des conseils généraux depuis 2004. Compte tenu du nombre de bénéficiaires, il s'agit du minimum social le plus souvent attribué.
- **l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)** est un revenu d'existence qui a pour objet d'assurer l'autonomie financière des personnes handicapées qui n'ont jamais travaillé ou qui ne peuvent prétendre aux prestations invalidité de la sécurité sociale. L'ouverture de l'AAH est accordée dans deux cas de figures : si le taux d'incapacité du demandeur est supérieur ou égal à 80%, ou si le taux d'incapacité est compris entre 50% et 79% tout en étant reconnue l'impossibilité de se procurer un emploi en raison du handicap et l'absence d'emploi depuis un an à la date du dépôt de la demande d'allocation ; la CAF et la MSA assurant le versement de cette prestation.
- **l'Allocation de Parent Isolé (API)** vise à apporter une aide temporaire aux personnes qui assument seules la charge d'au moins un enfant ou aux femmes enceintes seules. La durée de la perception de cette allocation est limitée dans le temps : on distingue une API « courte », d'une durée d'un an, dans le cas où l'enfant à charge à plus de trois ans lors de l'évènement

<sup>3</sup> « Les dossiers de Profils de l'Insee Nord – Pas-de-Calais, Pauvretés et Territoires en Nord – Pas-de-Calais, volet 1, Insee Nord – Pas-de-Calais – Région Nord – Pas-de-Calais – Conseil Général du Nord – Conseil Général du Pas-de-Calais – Mission Bassin Minier, - n°82 -, juin 2006 »

qui conduit à l'isolement du parent, et une API « longue », versée jusqu'aux trois ans du dernier enfant.

Dans le cas du RMI et de l'API, des « mesures d'intéressement », qui consistent en la possibilité de cumuler la prestation avec un revenu d'activité pendant un temps donné, sont permises.

Les données mises à notre disposition par la CAF de Valenciennes s'inscrivent dans une démarche nationale<sup>4</sup> qui a pour objectif d'étudier les allocataires des CAF en situation de bas revenus. Les catégories d'allocataires suivantes ont été volontairement exclues du champ de l'analyse par les CAF, en raison notamment de la difficulté à reconstituer le revenu disponible à partir de leurs fichiers (ressources propres + prestations perçues) :

- **les étudiants,**

*« Les étudiants ne touchant qu'une prestation logement sont nombreux dans les fichiers des CAF. Ils apparaissent très souvent avec des revenus nuls. Il serait abusif de considérer systématiquement cette absence de revenus comme reflétant la réalité. Un bon nombre bénéficie, selon toute vraisemblance, d'une aide financière et en nature significative et régulière de la part de leurs parents.*

*Bien entendu, cela ne signifie nullement que les étudiants ne sont pas, eux aussi, atteints par le problème de la pauvreté mais leur situation exacte ne peut être correctement appréhendée au travers des informations détenues par les CAF » Dossiers d'études – Allocations Familiales – n°23.*

- **les personnes âgées de 65 ans et plus**

*« Elles sont plutôt sous-représentées dans les fichiers des CAF et certains éléments importants de leurs revenus (exemple : le minimum vieillesse non imposable) n'y sont pas renseignés. Les personnes âgées présentes dans les fichiers CAF ont certainement dans leur très grande majorité des revenus modestes sans qu'il soit possible d'affirmer qu'elles se situent massivement sous le seuil de bas revenus » Dossiers d'études – Allocations Familiales – n°23.*

Compte tenu de l'absence de données sur les personnes âgées de 65 ans et plus, ont été exclues du champ de notre analyse l'**Allocation Spécifique de Solidarité (ASS)** gérée par les Assedic et l'**Allocation Supplémentaire du minimum Vieillesse (ASV)** versées aux allocataires par de multiples organismes, dont la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés.

Si en théorie les personnes âgées de 65 ans et plus sont totalement exclues des données des CAF utilisées pour l'étude des allocataires en situation de bas revenus, il faut savoir que parmi les allocataires des aides aux logements peuvent être perçues par des personnes de 65 ans et plus. Par ailleurs, certains parents âgés de 65 ans et plus ont encore des enfants à charge, et peuvent également apparaître au sein du total des allocataires de l'étude. Néanmoins, l'impact de ces situations reste en tout état de cause marginal dans notre analyse qui porte de manière plus spécifique sur les situations de pauvreté (et non sur les aides au logement ou à la famille).

- **les « régimes spéciaux »**

En 2004, *« Certaines prestations (Aide Personnalisée au Logement – Aide à la Famille pour l'Emploi d'une Assistante Maternelle Agréée – etc.) ne sont versées que par les CAF et les caisses de Mutualité Sociale Agricole<sup>5</sup>. Ces caisses versent donc ces aides à des foyers qui ne*

---

<sup>4</sup> Réseau « Perspicaf »

<sup>5</sup> Les allocataires relevant de la MSA étaient au nombre de 10.967 en 2003 dans la Région Nord-Pas-de-Calais et représentaient une population couverte de 38.607 personnes.

*relèvent pas du régime général (les fonctionnaires par exemple) et qui perçoivent d'autres prestations (comme, toujours à titre d'exemple, les allocations familiales stricto sensu) d'un autre organisme débiteur.*

Dans ce cas, il est difficile de déterminer à partir des fichiers CAF le revenu réellement disponible d'un allocataire, y compris les prestations familiales, puisqu'un allocataire peut bénéficier de plusieurs régimes (et pas de plusieurs CAF).

Faisaient partie au 31 décembre 2004 des régimes spéciaux (et donc n'étaient pas repris dans les données de la CAF de Valenciennes) : les agents de France Télécom et les agents titulaires de la fonction publique<sup>6</sup>, les agents de l'Education Nationale<sup>7</sup>, les agents et allocataires de l'URSSM<sup>8</sup>, les agents d'EDF – GDF, de la SNCF et de la RATP<sup>9</sup>.

En ce qui concerne les agents de la Banque Postale, leur intégration dans les fichiers des CAF date de juillet 2004. Ces données ont donc été prises en compte dans notre analyse.

## Limites de l'analyse

Le recours à différentes sources de données se heurte à un certain nombre de limites qui restreignent parfois le champ de l'analyse :

- les bases de données de la CAF de Valenciennes et de l'INSEE ont été constituées à des périodes différentes ; les données de la CAF de Valenciennes datent de décembre 2004, celles de l'INSEE du Recensement Général de la Population de 1999.  
Or, pour mener à bien certaines analyses comparatives, entre communes ou groupes de communes et des échelons territoriaux supérieurs (Département – Région ou France métropolitaine), nous avons procédé au calcul de ratios associant ces deux sources de données (proportion de la population communale couverte par les bénéficiaires des prestations de la CAF par exemple),
- les données de la CAF de Valenciennes mises à notre disposition datent de décembre 2004. Notre travail d'analyse se fonde donc sur une photographie à un instant donné de la situation des communes de la CAVM et non sur une analyse tendancielle menée sur plusieurs années. L'objectif que nous poursuivons est de pouvoir disposer chaque année des données de la CAF de Valenciennes afin d'engager un réel travail d'observation des dynamiques sociales sur le territoire de la CAVM,
- la faiblesse des effectifs sur certaines communes (notamment Vicq ou Thivencelle) ou concernant certaines données particulières (API par exemple) nécessite de relativiser la portée des analyses qui ont pu être tirées de ces données, et ce d'autant plus qu'aucune analyse tendancielle ne peut être menée. Cela explique également les écarts observés au sein des tableaux entre les chiffres globaux et ceux issus de l'addition des données communales,

---

<sup>6</sup> L'intégration dans les fichiers des CAF de ces deux catégories d'agents date de janvier 2005 (source : CAF de Valenciennes).

<sup>7</sup> Intégration dans les fichiers des CAF en juillet 2005 (source : CAF de Valenciennes).

<sup>8</sup> Intégration dans les fichiers des CAF en janvier 2006 (source : CAF de Valenciennes).

<sup>9</sup> Pour ces trois dernières catégories d'agents, l'intégration dans les fichiers de la CAF n'a pas encore été réalisée (source : CAF de Valenciennes).

- l'analyse des données sur le patrimoine minier s'est limitée au patrimoine de la Soginorpa. N'a pas été pris en compte le patrimoine minier géré par d'autres bailleurs sociaux (la SIA notamment ou Partenord Habitat),
- la ville de Valenciennes représentant au sein de l'agglomération environ le quart des allocataires de la CAF en 2004 et moins de 3% du parc minier de Soginorpa (85 logements), il a été opté pour un traitement particulier de la ville dans ce document ; ceci afin de ne pas fausser les analyses menées à l'échelle des communes minières.

## Cadrage général

### Les données du Recensement Général de la Population de 1999

La Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole comptait 166.867 habitants âgés de moins de 65 ans au Recensement Général de la Population de 1999 (y compris la commune d'Escautpont).

En 2005, la commune d'Escautpont a quitté la CAVM pour adhérer en 2006 à la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut. Si le départ de cette commune est intervenu à une date postérieure aux données fournies par la CAF, nous avons néanmoins décidé de conduire notre analyse sur la géographie actuelle de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole dans un souci de cohérence territoriale avec les politiques menées à l'échelle communautaire. Pour ce faire, **le poids démographique des personnes âgées de moins de 65 ans dans la CAVM qui sera pris comme référence dans nos analyses est celui du RGP 1999 dont est déduite la population d'Escautpont ; soit un total de 163.406 habitants.**

**Plus de 41% de la population âgée de moins de 65 ans de Valenciennes Métropole résidaient dans l'une des dix communes dites minières (66.994 habitants), à savoir : Anzin (11.961 habt.), Beuvrages (6.753 habt.), Bruay-sur-l'Escaut (10.009 habt.), Condé-sur-l'Escaut (8.636 habt.), Fresnes sur l'Escaut (6.477 habt.), Onnaing (7.328 habt.), Quiévrechain (5.210 habt.), Thivencelle (733 habt.), Vicq (1.077 habt.) et Vieux-Condé (8.810 habt.).**

**Avec 34.744 habitants au RGP 1999, la ville de Valenciennes représentait plus de 21% de la population de la CAVM de moins de 65 ans.**

**Les communes non minières, c'est à dire ne disposant pas (ou plus) de parc minier, représentaient quant à elles environ 37% de la population de moins de 65 ans de la CAVM (61.668 habitants).**

### Les allocataires de la CAF

*Une partition de la CAVM en deux secteurs géographiques distincts (cf. tableau n°1)*

En 2004, **38.411 allocataires de la CAF** étaient recensés sur le territoire de la CAVM et représentaient **102.558 personnes couvertes<sup>10</sup>**.

**Près de deux personnes âgées de moins de 65 ans sur trois (62,8%) bénéficiaient ainsi des allocations de la CAF**, ce qui correspondait globalement aux moyennes d'arrondissement (63,1%), du Département (61,9%) et de la Région (61,2%). Par contre, la proportion des personnes couvertes au sein de la CAVM par les prestations de la CAF était, en 2004, largement supérieure à la moyenne nationale (55,8).

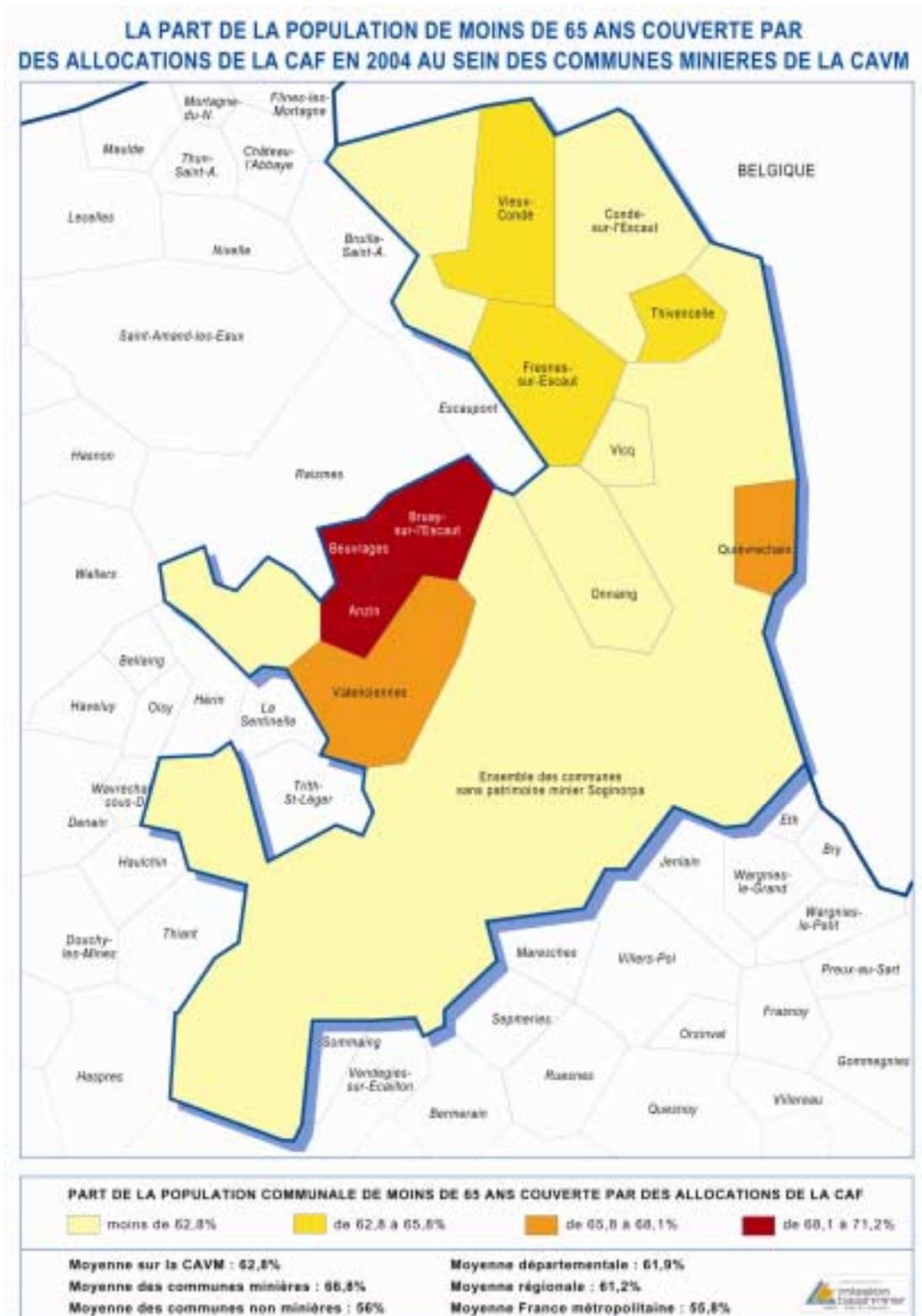
Au sein de Valenciennes Métropole, on observait deux tendances :

- d'une part, **les communes minières (66,8%) et Valenciennes (67%) qui affichaient des taux moyens sensiblement supérieurs aux moyennes départementale et régionale.** A noter des taux particulièrement élevés à Anzin (71,2%), Bruay-sur-l'Escaut (68,3%) et Beuvrages (68,1%). Seule exception dans les communes minières, la commune de Vicq qui

<sup>10</sup> Personnes couvertes = allocataire + conjoint et enfants.

affichait, en 2004, un taux de personnes couvertes par les prestations familiales nettement inférieur (56,6%) ; celui-ci se situant au niveau du taux moyen des communes non minières de la CAVM,

- et d'autre part les communes non minières dont le taux moyen de personnes couvertes (56%) était proche de la moyenne nationale.



*Les aides à la famille et au logement ; principales prestations versées par la CAF (cf. tableau n°2)*

**La majeure partie des prestations versées par les CAF était liée aux aides à la naissance et à l'entretien des enfants ainsi qu'au logement.** Dans le cas de la CAF de Valenciennes, la répartition des allocataires résidant dans la CAVM en 2004 était la suivante :

- **66,4% des allocataires bénéficiaient d'une aide à l'entretien des enfants** (Allocation Familiale – Allocation de Rentrée Scolaire),
- **64,1% des allocataires d'une aide au logement** (ALF, ALS ou APL),
- **et 20% des allocataires d'une aide à la naissance et à l'accueil du jeune enfant** (PAJE – AJE – APE – AGED et AFEAMA<sup>11</sup>).

De nouveau, on observait de fortes variations à l'échelle infra territoriale, avec des regroupements de communes différents selon la nature des prestations versées :

- **une forte représentation des allocataires bénéficiant des aides à l'enfance** (entretien des enfants – naissance et jeune enfant) **dans les communes minières** (respectivement de 74,6% et 20,5%) **et non minières** (72,5% et 22,1%) avec des taux supérieurs et égaux à ceux observés dans le Département (69,9% et 22,1%), la Région (73,2% et 22,6%) ou en France métropolitaine (67,3% et 23%).

A noter des taux particulièrement élevés à Beuvrages (entretien des enfants : 88,5% et naissance et jeune enfant : 22,9%), Vicq (86,5% et 26,6%), Thivencelle (85,5% et 16,4%) et Bruay-sur-l'Escaut (82,8% et 23,4%).

A l'opposé, **les taux étaient nettement plus bas à Valenciennes** (respectivement de 47,1% pour les aides à l'entretien des enfants et de 16,5% pour les aides à la naissance et jeune enfant), **ce qui s'expliquait par la présence d'une population sans enfant plus importante** (étudiants – personnes seules – etc.) **à la différence des autres communes de la CAVM (minières ou non).**

- **une forte représentation des allocataires des aides au logement à Valenciennes (73,1%) et dans les communes minières (64,2%)** loin devant les communes non minières (56,1%), le Département (59,7%), la Région (59,2%) et surtout la France métropolitaine (56%).

**La présence d'un parc locatif social (privé ou public) important en volume expliquait la situation observée dans ces communes.**

Ainsi, lors du RGP 1999, **la ville de Valenciennes comptait près de 12.000 locataires<sup>12</sup>**, dont environ 5.400 dans le parc social (45%). Le parc locatif total (public + privé) représentait plus de 60% des résidences principales de la ville.

Les villes d'Anzin, Beuvrages et Condé-sur-l'Escaut, qui affichaient les taux d'allocataires des aides au logement les plus élevés des communes minières -avec respectivement 70,4%, 69,4% et 68,5%-, comptaient :

- **près de 2.900 locataires dans le cas d'Anzin**, dont 1.500 dans le parc social (52%). Le parc locatif total (public + privé) représentait plus de 56% des résidences principales de la commune,
- **environ 1.500 locataires à Beuvrages**, dont près de 1.000 dans le parc social (67%). Le parc locatif total (public + privé) représentait plus de 58% des résidences principales de la commune.

<sup>11</sup> PAJE : Prestation d'Accueil du Jeune Enfant, AJE : Allocation pour Jeune Enfant, APE : Allocation Parentale d'Education, AGED : Allocation de Garde d'Enfant à Domicile, AFEAMA : Aide à la Famille pour l'Emploi d'une Assistance Maternelle Agréée.

<sup>12</sup> RGP 99 : locataires/sous-locataires + logés gratuits

- **environ 2.600 locataires à Condé-sur-l'Escaut**, dont environ 1.300 dans le parc social (50%). Le parc locatif total (public + privé) représentait plus de 68% des résidences principales de la commune.

*Des minima sociaux fortement présents sur le territoire (cf. tableau n°3)*

En 2004, le poids des allocataires des minima sociaux versés par la CAF de Valenciennes sur le territoire de la CAVM était le suivant :

- **17,1% d'allocataires du RMI**, dispositif qui était de loin le premier des minima sociaux, contre 14,4% au niveau du Département, 14,5% de la Région et 10,6% à l'échelle de la France métropolitaine,
- **11% des allocations relatives à l'invalidité** (AAH et AES<sup>13</sup> mensuelle) **dont 9,3% pour l'AAH seule**<sup>14</sup>. La proportion d'allocataires relevant des prestations d'invalidité s'établissait à 9,4% au niveau du Département, 9,7% à l'échelle de la Région et à 7,4% pour la France métropolitaine.
- **11% des allocations relatives à la monoparentalité** (API et ASF<sup>15</sup>) **dont 3,4% pour l'API seule**<sup>16</sup>. La proportion d'allocataires relevant des prestations liées à la monoparentalité s'établissait à 10% au niveau du Département et de la Région et à 7,4% à l'échelle nationale

Le deuxième chapitre de ce document est consacré à une analyse détaillée de la situation des allocataires et bénéficiaires de ces minima sociaux à l'échelle infra territoriale.

*Une structure familiale très hétérogène (cf. tableau n°4)*

La situation des allocataires de la CAF résidant sur le territoire de la CAVM était très variable :

- **40,7% vivaient en couple avec un ou plusieurs enfants**, taux inférieur aux données départementales (43,7%), régionales (45,5%) et nationales (45%), qui s'expliquait par la faiblesse des effectifs sur Valenciennes (27,2% de la population totale des allocataires sur la commune).  
Les communes non minières (48,5%) et minières (43,6%) affichaient quant à elles des taux supérieurs aux échelles de référence. A noter des taux particulièrement élevés à Vicq (59,4%), Thivencelle (50,3%), Bruay-sur-l'Escaut (49,8%) et Fresnes-sur-Escaut (49%).  
A contrario, une proportion d'allocataires en couple avec un ou plusieurs enfants moindre à Condé-sur-l'Escaut (35,3%) et Anzin (38,7%).
- **37,5% étaient des personnes isolées sans enfant**, taux sensiblement supérieur à ceux du Département (35,4%), de la Région (33,6%) et de la France métropolitaine (35,6%).  
Par contre, l'analyse infra territoriale montre une situation nettement plus contrastée au sein de la CAVM avec un taux particulièrement élevé à Valenciennes (51,2%) et des taux inférieurs aux moyennes citées précédemment dans les communes non minières (32,2%) et les communes

<sup>13</sup> Allocation d'Education Spéciale.

<sup>14</sup> Cf. annexe n°3.

<sup>15</sup> Allocation de Soutien Familiale.

<sup>16</sup> Cf. annexe n°3.

minières (32,4%), à l'exception pour ces dernières de Condé-sur-l'Escaut (39,4%) et Anzin (37,3%) où les taux de personnes isolées sans enfant étaient élevés. Dans le cas de Condé-sur-l'Escaut, cela s'expliquait notamment par une présence encore importante des ayants droit des mines (ou plus vraisemblablement de leurs veuves).

- **14,8% constituent des foyers mono-parentaux avec enfants.** Les taux étaient assez similaires entre les différentes échelles d'analyse. Il faut noter principalement la part assez faible de ce type de foyer dans les communes non minières de la CAVM (12,9%), à la différence des communes minières (16,1%), et notamment Beuvrages (18,8%) ou Onnaing (17,1%).
- **7% des couples sans enfant.** La faiblesse des effectifs limitait les possibilités d'analyse. Il convient toutefois de constater que les couples sans enfant étaient proportionnellement bien représentés à Quiévrechain (9,6%), Condé-sur-l'Escaut (8,5%), Anzin (8,1%) et Onnaing (8%).

*Des allocataires âgés pour l'essentiel de 25 à 49 ans (cf. tableau n°5)*

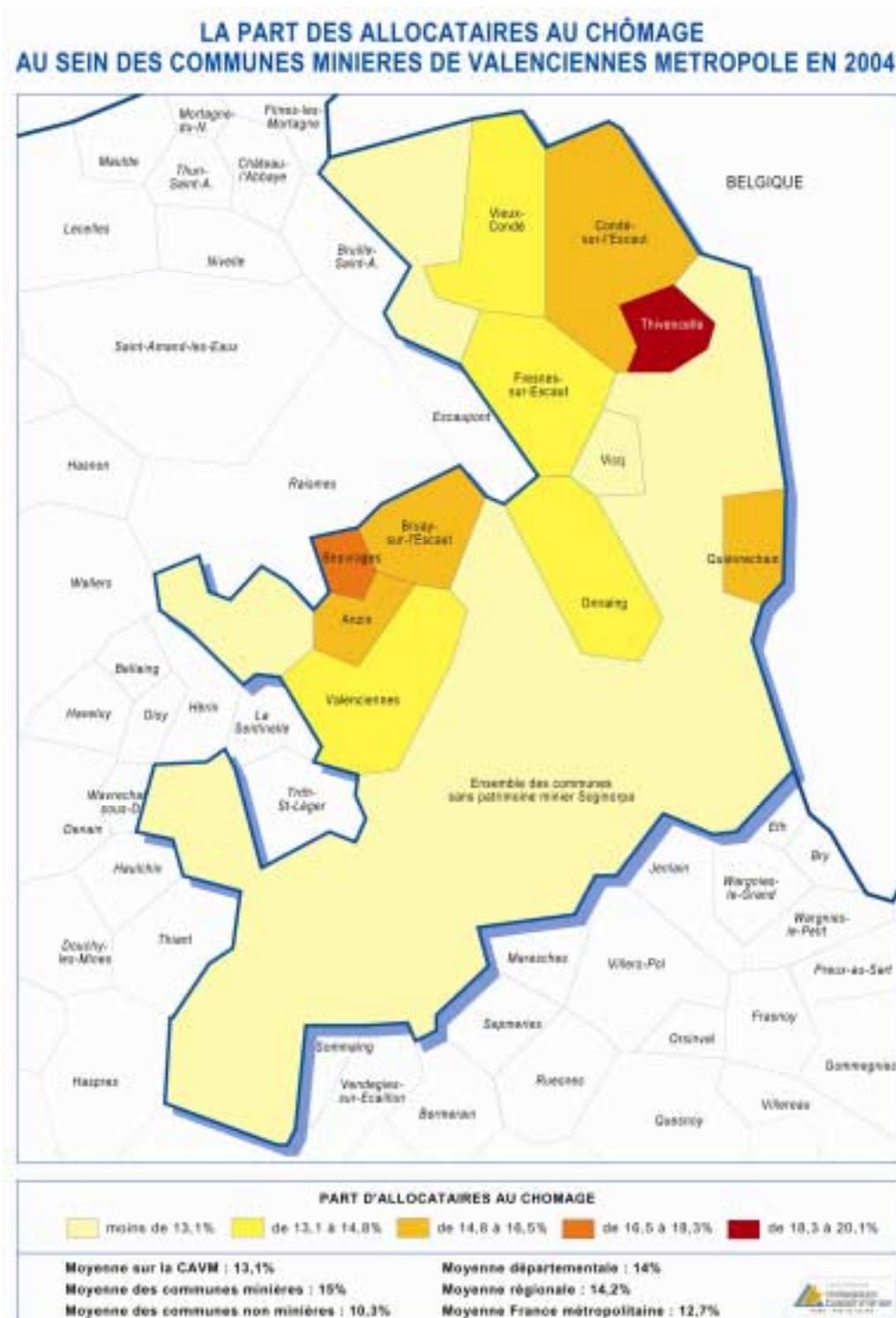
Les CAF ayant pour mission d'aider à fonder et à entretenir une famille, il est naturel que leur public soit majoritairement âgé entre 25 et 49 ans. Cela se confirme dans l'analyse de l'âge des allocataires :

- **64% des allocataires étaient âgés de 25 à 49 ans.** Ce taux était légèrement inférieur aux taux observés aux échelles départementale (66,4%), régionale (67,7%) et nationale (67,6%). Ceci s'expliquait par « la faiblesse » du taux de Valenciennes (54,5%) alors que les taux des communes minières (66,9%) et non minières (67,6%) étaient proches des moyennes de référence.  
A noter des taux élevés à Vicq (75%), Thivencelle (71,7%), Fresnes-sur-Escaut (71,5%), Onnaing (70,7%) et Bruay-sur-l'Escaut (70%).
- **13,8% âgés de moins de 25 ans.** Si le taux moyen de la CAVM était une nouvelle fois assez proche des moyennes départementale (13,3%), régionale (11,8%) ou nationale (12,3%), une différence importante était à observer au sein de ce territoire.  
Quand les communes minières affichaient un taux moyen très faible (7,6%), Valenciennes enregistrait, avec 25,3%, un taux deux fois supérieur à la moyenne nationale. L'explication essentielle à cette situation semble être liée à la présence d'un parc de logements sociaux de petite taille dans la ville centre de l'arrondissement qui attire non seulement les étudiants mais également les jeunes actifs ou encore des jeunes en situation sociale plus difficile.
- **11,9% âgés de 50 à 59 ans.** On ne constatait que peu d'écart dans les taux entre les différentes échelles d'analyse sauf au niveau des communes minières dont le taux était sensiblement plus élevé (14,2%), et en particulier à Anzin (15,7%), Thivencelle (15,7%) et Quiévrechain (15,1%).
- **10,3% âgés de 60 ans à 64 ans inclus.** De nouveau, il existe peu d'écart entre les différents taux, y compris avec la moyenne des communes minières (10,7%), sauf en ce qui concerne les communes de Quiévrechain (14,4%) et de Condé-sur-l'Escaut (13,6%).

Un taux de chômage sensiblement plus élevé dans les communes minières (cf. tableau n°6)

Avec un taux de chômage de 13,1% parmi les allocataires de la CAF en 2004, la CAVM affichait un taux moyen proche des taux du département (14%), de la Région (14,2%) ou de France métropolitaine (12,7%).

L'analyse infra territoriale révélait une situation nettement plus disparate, s'échelonnant de 10,3% dans les communes non minières à 15% dans les communes minières, allant jusqu'à 19,5% à Thivencelle et 16,6% à Beuvrages, en passant par 13,5% à Valenciennes.



*Un chômage qui touchait principalement les allocataires isolés (cf. tableau n°6)*

Sur les 5.023 allocataires de la CAF de Valenciennes, résidant sur le territoire de la CAVM, qui étaient au chômage en 2004 :

- **46% étaient des personnes isolées.** Ce taux était légèrement supérieur aux taux du département (45,8%) et de la Région (44,4%) mais sensiblement inférieur à la moyenne nationale (49%).  
L'analyse infra territoriale montre une nette différence entre d'une part **Valenciennes avec un taux très élevé d'allocataires isolés au chômage (56,1%)** et d'autre part **les communes minières (42,4%) et non minières (40,3%) aux taux relativement modérés.** Certaines communes minières affichaient d'ailleurs des taux assez faibles ; Beuvrages (34,2%) et Onnaing (34,3%).
- **37,5% étaient des hommes vivant en couple<sup>17</sup>.** Ce taux était proche des taux du département (36,4%) et de la Région (37,3%). Par contre, il était sensiblement supérieur à la moyenne nationale (31,6%).  
De nouveau, de fortes variations apparaissaient en interne à l'agglomération. **Valenciennes affichait le taux le plus faible avec 28,2% tandis que les communes minières présentaient le taux moyen le plus élevé (42,5%)** ; les communes non minières (36,7%) se situant dans les moyennes du Département et de la Région.  
A noter des situations de chômage particulièrement fortes pour les allocataires masculins vivant en couple dans les communes de Quiévrechain (47,7%), Beuvrages (46,5%) et Onnaing (45,4%).
- **16,5% des allocataires au chômage vivaient au sein d'une famille monoparentale.** Ce taux était sensiblement inférieur à ceux du département (17,8%), de la Région (18,4%) ou de France métropolitaine (19,4%).  
La différence était plus sensible si l'on comparait ces taux avec celui des communes minières (14,8%). La situation de ces communes était toutefois assez disparate sur cet aspect dans la mesure où les taux oscillaient entre 8,8% à Quiévrechain et 20,4% à Onnaing.

*Près de la moitié des allocataires étaient déclarés à bas revenus (cf. tableau n°7)*

Sur les 38.411 allocataires de la CAF de Valenciennes résidant sur le territoire de la CAVM, les dossiers de 32.115 d'entre eux ont servi de base au calcul du Revenu par Unité de Consommation (RUC), soit 85% de l'effectif global.

Le RUC est calculé comme suit :

- ⇒ **le numérateur** (= revenu mensuel disponible avant impôts) est égal à la somme des revenus annuels bruts déclarés par l'allocataire à la CAF, divisés par 12, et du total des prestations perçues au titre du mois d'observation<sup>18</sup>.
- ⇒ **le dénominateur** (= nombre d'unités de consommation) est établi par référence à une variante de l'échelle d'équivalence « EUROSTAT ».

<sup>17</sup> Les critères et champs d'analyse ont été définis par les CAF à l'échelle nationale, y compris dans leurs dimensions les plus « machistes » ; l'homme étant considéré comme le chef de famille. Ainsi, il n'existe pas dans les données des CAF de champ relatif au chômage des femmes vivant en couple.

<sup>18</sup> Soit, à partir du FRECAF, la formule de calcul suivante :  $(MTREVBRU / 12) + MTPFVERS$

En pratique, le dénominateur est calculé par application des coefficients de pondération suivants :

- 1 pour le premier adulte ;
- + 0,5 par adulte ou enfant de 14 ans et plus ;
- + 0,3 par enfant de moins de 14 ans ;
- + 0,2 pour une famille monoparentale.

Sur les 32.115 allocataires pour lesquels le RUC a été calculé, la répartition au sein de la CAVM était la suivante :

- **47% d'entre eux étaient considérés comme étant des allocataires à bas revenus<sup>19</sup>.**  
**En 2004, près d'un allocataire de la CAF sur deux vivait ainsi avec moins de 735 euros par mois sur le territoire de la CAVM.**  
Ce taux était nettement plus élevé qu'un niveau du département (41%), de la Région (41,1%) et surtout de la France métropolitaine (33,8%).  
Au sein de Valenciennes Métropole, les situations étaient particulièrement contrastées puisque les communes non minières affichaient un taux moyen proche du taux national (35,5%). Par contre, **Valenciennes (52%) et les communes minières (52,4%) présentaient des taux élevés, voire très élevés dans certains cas, nettement supérieurs aux moyennes de référence.**  
Le taux des allocataires à bas revenus atteignait ainsi 57,7% de la population totale des allocataires à Condé-sur-l'Escaut et 57,6% à Quiévrechain.
- A l'opposé, **seuls 5,7% des allocataires de la CAF résidant dans la CAVM disposaient d'un RUC supérieur à 100% de la médiane** contre des taux de 11,3% pour le département, de 10,3% pour la Région et de 12,2% pour la France métropolitaine.  
**Près de 95% des allocataires de la CAF de Valenciennes sur le territoire de la CAVM ont donc un RUC inférieur à la moyenne des revenus de la population française.**  
**Le taux des allocataires disposant d'un RUC supérieur à 100% de la médiane était très largement inférieur dans les communes minières (3%) aux moyennes de référence.** Avec un taux de 5,4%, la situation était « un peu moins » défavorable à Valenciennes.  
A noter que le taux des allocataires disposant d'un RUC supérieur à 100% de la médiane « tombait » à 1,3% à Quiévrechain et à 2,3% à Condé-sur-l'Escaut.

---

<sup>19</sup> Un allocataire à bas revenu dispose d'un Revenu par Unité de Consommation (RUC) inférieur à 50% de la médiane de l'ensemble des revenus de la population. En 2004, le seuil de bas revenus était de 734,99 euros.

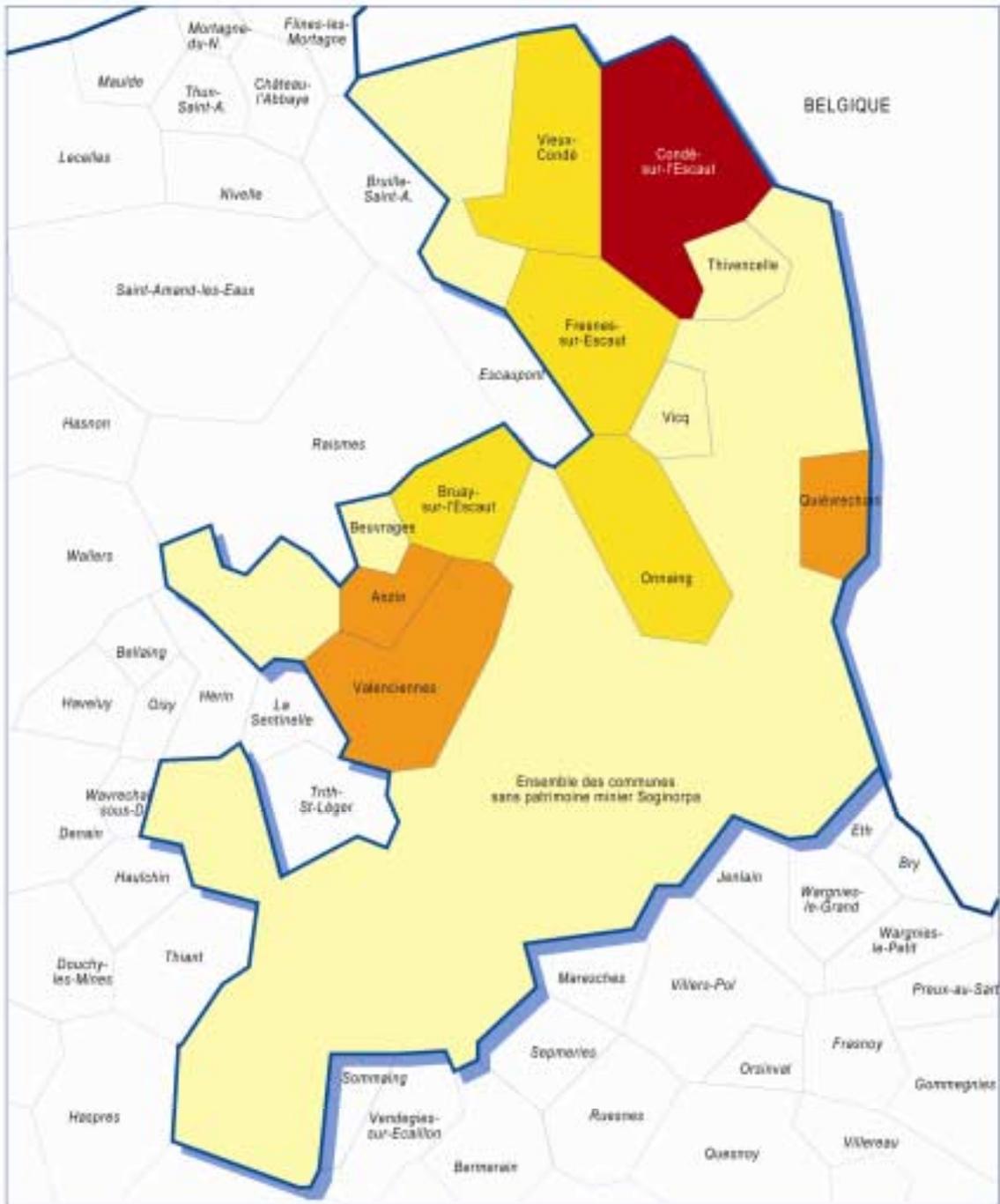


*Pour 1 allocataire sur 4 résidant dans les communes minières, les prestations de la CAF représentaient 100% des ressources (cf. tableau n°8)*

La répartition du poids des prestations versées par la CAF de Valenciennes dans les ressources des allocataires en 2004 était la suivante :

- **les ressources de près d'un allocataire sur quatre (23,6%) de la CAVM n'étaient constituées que des prestations versées par la CAF** ; cet allocataire ne disposant d'aucune autre ressource pour vivre.  
Ce taux était sensiblement supérieur à ceux du département (20%) et de la Région (20%), et largement plus élevé que celui de la France métropolitaine (15,8%).  
Au sein de la CAVM, **ce « profil » se localisait principalement à Valenciennes (28%) et dans les communes minières (26,5%)**, dont certaines affichaient des taux « record » ; Condé-sur-l'Escaut (32,9%) et Quiévrechain (29%) par exemple.
- La situation était tout aussi « tendue » en ce qui concerne les allocataires pour lesquels les prestations de la CAF constituaient entre 25 et 99% des ressources.  
Ainsi, **près d'1 allocataire de la CAVM sur 3 vivait dans une situation de dépendance des prestations de la CAF plus ou moins grande (31%)** alors que la moyenne nationale est de 24,8%.  
**Ce taux atteignait 31,9% à Valenciennes et 33,9% dans les communes minières**, pour monter à 39,6% à Beuvrages et 37,5% à Anzin.
- A contrario, quand le taux des allocataires pour lesquels les prestations de la CAF représentaient moins de 25% des ressources avoisinait les 50% dans les communes non minières (48,2%), le Département (47,1%), la Région (46,9%) et la France métropolitaine (50,2%), ce taux n'atteignait que les 35,7% dans les communes minières et 34,4% à Valenciennes ; et même 30,9% sur Condé-sur-l'Escaut.

### LA PART DES ALLOCATAIRES POUR LESQUELS LES PRESTATIONS CAF REPRESENTENT 100% DES RESSOURCES AU SEIN DES COMMUNES MINIÈRES DE LA CAVM EN 2004



PART DES ALLOCATAIRES DONT LES PRESTATIONS REPRESENTENT 100% DES RESSOURCES			
	moins de 23,6%		de 23,6 à 26,6%
	de 26,6 à 29,6%		de 29,6 à 32,9%
<b>Moyenne sur la CAVM : 23,6%</b>		<b>Moyenne départementale : 20%</b>	
<b>Moyenne des communes minières : 26,5%</b>		<b>Moyenne régionale : 20%</b>	
<b>Moyenne des communes non minières : 16,1%</b>		<b>Moyenne France métropolitaine : 15,8%</b>	

## Synthèse

Ces données de cadrage permettent de dresser un premier profil de la situation sociale :

- d'une part des communes minières au regard du nombre d'allocataires de la CAF en 2004 et de leur « positionnement » au sein de la CAVM,
- d'autre part des allocataires eux-mêmes.

En 2004, la part des personnes couvertes par les prestations de la CAF, qui résidaient dans les communes minières, au sein de la population totale de la CAVM âgée de moins de 65 ans était, avec un taux de 66,8%, supérieure à la moyenne de l'agglomération (62,8%), et nettement supérieure aux moyennes du département (61,9%), de la Région (61,2%) et surtout de la France métropolitaine (55,8%). **Plus de deux personnes âgées de moins de 65 ans sur trois bénéficiaient donc en 2004 des aides de la CAF dans les communes minières contre, à titre de comparaison, un peu plus d'une sur deux à l'échelle nationale.**

Le poids des personnes couvertes par les prestations de la CAF, qui résidaient dans les communes minières, parmi la population d'allocataires de la CAF couverte par ces prestations au sein de la CAVM était, avec un taux de 43,6%, proportionnellement plus élevé que le poids démographique des communes minières au sein de l'agglomération (41,3%). En d'autres termes; **alors que les communes minières représentaient 41,3% de la population âgée de moins de 65 ans de l'agglomération, la population bénéficiant des aides de la CAF au sein de ces communes était proportionnellement plus importante (43,6%)**. Ce qui laisserait entendre qu'en 2004, les prestations de la CAF bénéficiaient à davantage de personnes dans les communes minières (allocataires ou personnes couvertes) que sur le reste de l'agglomération.

L'analyse détaillée des prestations versées aux allocataires aborde la situation des communes minières sous un autre angle. **En 2004, la part des allocataires de la CAF résidant dans ces communes au sein de la population d'allocataires totale était de 41,1%** (taux identique au poids démographique des communes minières au sein de l'agglomération). Ce taux « global » ne reflète pas la réalité de la situation des communes, et en particulier des communes minières dans notre cas, puisqu'un allocataire n'est comptabilisé qu'une seule fois dans le décompte général de la CAF, qu'il bénéficie d'une seule ou de plusieurs prestations. La somme des nombres totaux d'allocataires de chaque prestation (PF, APL, AL, RMI, AAH, API, PAJE, ...) est donc supérieure au nombre total d'allocataire de la CAF puisque celui-ci correspond au nombre d'individus bénéficiant d'un numéro d'allocataire (et non au nombre total de prestations versées). De fait, le poids des allocataires varie selon les prestations ; constat dressé en 2004 dans les communes minières. Ainsi, **quelque soit la nature de la prestation étudiée, le poids des allocataires résidant dans les communes minières, comme dans les autres communes, était, à cette époque, systématiquement supérieur à la part que représentaient ces mêmes allocataires au sein de la population totale des allocataires de la CAF, à savoir 41%**. Seule exception, les bénéficiaires d'une seule prestation.

De manière plus explicite ; la part des allocataires des aides à la naissance ou à l'entretien des enfants résidant dans les communes minières au sein de la population totale d'allocataires bénéficiant de ces prestations était de 45,2%. Les taux atteignaient 49,5% pour les prestations « Invalidité et Monoparentalité » et 52,4% pour le RMI. **Ce qui signifie que près de la moitié des allocataires des aides à la naissance ou à l'entretien des enfants et la moitié des minima sociaux recensés sur le territoire de la CAVM résidaient en 2004 dans les communes minières.**

En ce qui concerne les aides au logement, la « relative » faiblesse du taux affiché par les communes minières (41%) s'explique par la présence encore importante dans le parc minier de certaines communes des ayants droit, à Condé-sur-l'Escaut notamment. Si la tendance actuelle en matière de remplacement des ayants droit par des locataires souvent fragiles sur le plan économique se poursuit dans les prochaines années<sup>20</sup>, cela entraînera inévitablement une augmentation significative de la part des allocataires de la CAF bénéficiant des aides au logement dans ces communes (ainsi que d'autres prestations). Cette évolution, qui n'est certes pas propre aux communes minières dans la mesure où les populations jeunes sont plus souvent allocataires de la CAF que les personnes retraitées, reste bien évidemment conditionnée à la stratégie de peuplement que mettra en place la Soginorpa dans ces communes.

En ce qui concerne les allocataires de la CAF de Valenciennes en 2004 qui résidaient dans les communes minières, il est difficile à ce stade de l'analyse d'en dresser le profil type compte tenu de la diversité des situations rencontrées. En voici néanmoins quelques grandes indications.

Sur le plan familial, deux cas de figure se présentaient ; soit l'allocataire vivait en couple avec un ou plusieurs enfants (cas en particulier de Bruay-sur-l'Escaut et de Fresnes-sur-Escaut), soit c'était une personne seule isolée sans enfant (situation fréquente à Anzin et Condé-sur-l'Escaut).

Cette personne était confrontée au chômage plus fréquemment qu'un allocataire de la CAF résidant ailleurs sur le territoire communautaire. Paradoxalement, si le taux de chômage restait élevé parmi les personnes isolées résidant dans les communes minières, la situation était moins difficile qu'à Valenciennes ou à l'échelle nationale. *A contrario*, les allocataires vivant en couple<sup>21</sup> dans les communes minières étaient plus souvent touchés par le chômage que sur le reste de l'agglomération (en particulier à Beuvrages, Quiévrechain ou Onnaing).

Les prestations de la CAF représentaient en 2004 une part importante, voire l'essentiel, des ressources de cette personne. Ainsi, les ressources de près d'un allocataire sur quatre résidant dans les communes minières n'étaient constituées que des prestations versées par la CAF, contre respectivement 20% et 15% à l'échelle régionale et nationale. La proportion passait à un sur trois dans les communes de Condé-sur-l'Escaut et de Quiévrechain. Cette situation classait ainsi notre allocataire « type » plus fréquemment parmi les allocataires à bas revenus. Ainsi, en 2004, un allocataire sur deux vivait dans les communes minières avec moins de 735 euros mensuels, contre deux allocataires sur cinq en moyenne sur le Département du Nord ou la Région, et un sur trois à l'échelle nationale.

---

<sup>20</sup> Cf. observatoire de la sensibilité aux risques de décrochage social et urbain dans les cités minières sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole – Analyse des données statistiques fournies par la Soginorpa – Mission Bassin Minier – novembre 2005.

<sup>21</sup> Pour mémoire, les données de la CAF ne portent que sur les hommes.

## *Analyse des minima sociaux versés par la CAF de Valenciennes*

### **Le Revenu Minimum d'Insertion (RMI)**

*Les allocataires et bénéficiaires du RMI ; une sur-représentation des communes minières (cf. tableau n°9)*

En 2004, **17,1% des allocataires de la CAVM (6.563 allocataires) percevaient le RMI** contre 14,4% à l'échelle du Département, 14,5% de la Région et 10,6% de la France métropolitaine.

Au sein de Valenciennes Métropole, la situation était encore plus contrastée puisqu'**un allocataire de la CAF résidant dans les communes minières sur cinq (21,8%) percevait le RMI alors la proportion « n'était » que d'un sur dix dans les communes non minières (10,8%)**, soit l'équivalent du taux national pour ces dernières. Etaient donc recensées en 2004 deux fois plus de Rmistes parmi les allocataires de la CAF résidant dans les communes minières qu'au sein des communes non minières.

Avec un taux de 17,3%, Valenciennes se situait dans la moyenne de l'agglomération, soit 3 points de plus que les moyennes du Département et de la Région et 7 points par rapport à la moyenne nationale.

Parmi les communes minières, **c'était à Condé sur Escaut (25,4%) et à Quiévrechain (24,9%) qu'étaient observés les taux les plus élevés.**

L'analyse de la répartition des personnes couvertes par le RMI, c'est à dire bénéficiant du RMI perçu par un allocataire de la CAF, donne fort logiquement des résultats proches de l'analyse menée sur les allocataires. On s'aperçoit toutefois que les taux étaient, à quelques rares exceptions près et quelque soit l'échelle d'analyse prise en compte, inférieurs de 3 points à ceux concernant les allocataires.

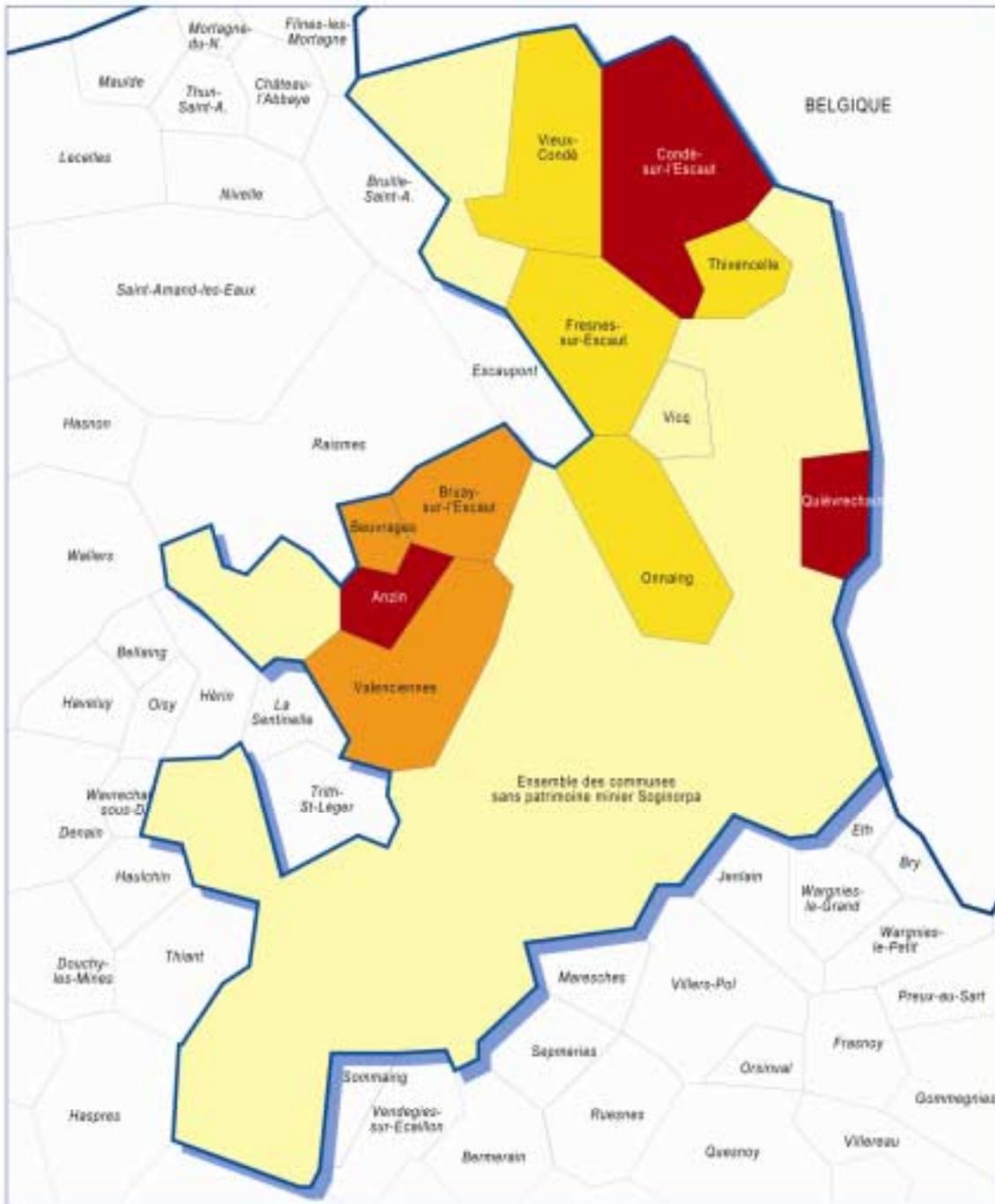
Ceci s'explique par la présence importante en 2004 de Rmistes en situation de personne isolée sans enfant (selon la définition de la CAF).

Au-delà de cette première approche, il est intéressant de ramener le nombre de personnes couvertes par le RMI à la population totale âgée de moins de 65 ans afin de mesurer l'impact social et économique du RMI dans les communes.

On constate ainsi qu'**un habitant de la CAVM -de moins de 65 ans- sur dix vivait en 2004 du RMI (9,2%). Ce taux grimpe à 12,2% dans les communes minières et 11,3% à Valenciennes**, contre 7,1% au niveau du Département et 7% de la Région, pour chuter à 4,7% dans les communes non minières, taux assez proche des 4,3% du niveau national.

Fort logiquement, parmi les communes minières, **c'était à Condé sur Escaut (14,7%) et à Quiévrechain (14,1%) que les taux les plus élevés étaient observés.**

### LA PART DE LA POPULATION DE MOINS DE 65 ANS COUVERTE PAR LE RMI AU SEIN DES COMMUNES MINIÈRES DE LA CAVM EN 2004



PART DE LA POPULATION COMMUNALE DE MOINS DE 65 ANS COUVERTE PAR LE RMI			
	moins de 9,2%		de 9,2 à 11,2%
	de 11,2 à 13,2%		de 13,2 à 14,7%
<b>Moyenne sur la CAVM : 9,2%</b>		<b>Moyenne départementale : 7,1%</b>	
<b>Moyenne des communes minières : 12,2%</b>		<b>Moyenne régionale : 7%</b>	
<b>Moyenne des communes non minières : 4,7%</b>		<b>Moyenne France métropolitaine : 4,3%</b>	

*Une présence non négligeable de chefs de famille âgés de moins de 25 ans et allocataires du RMI au sein des communes minières (cf. tableau n°10)*

L'analyse détaillée du tableau relatif à la répartition par âge des allocataires du RMI s'est fondée sur la constitution de trois classes d'âge :

- les moins de 25 ans, population exclue du champ d'application de ce dispositif à l'exception des personnes ayant un enfant à charge.
- les personnes de 25 à 59 ans, qui constituent l'essentiel de la population concernée par ce dispositif,
- les personnes de 60 à 64 ans, pour lesquelles le RMI s'apparente souvent à un « traitement social » d'attente avant d'atteindre l'âge légal pour bénéficier de leur pension de retraite.

Premier constat ; **les écarts entre les différentes échelles de référence n'étaient pas en 2004 réellement significatifs en ce qui concerne la classe d'âges de 25 à 59 ans inclus**. Le poids des 25 - 59 ans bénéficiaires du RMI parmi l'ensemble des allocataires du RMI dans les communes minières (92,6%) ou à Valenciennes (92,6%) se situait légèrement en retrait par rapport à celui des allocataires du RMI à l'échelle du Département (93,7%), de la Région (93,6%) ou de la France métropolitaine (93,5%)

Deuxième constat ; **on observe une certaine « opposition » entre les échelles infra régionales et la France métropolitaine pour ce qui concerne les deux autres classes d'âges :**

*. les personnes de moins de 25 ans*

Ainsi, avec un taux de Rmistes âgés de moins de 25 ans, les communes minières se situaient globalement dans les moyennes observées à l'échelle de la CAVM (4,4%), du Département (4,3%) et de la Région (4,6%) alors qu'à la même époque le taux de la France métropolitaine « s'élevait » à 2,8%.

A noter, des taux de Rmistes de moins de 25 ans particulièrement élevés dans les communes d'Anzin (5,9%), de Beuvrages (5,9%) et de Bruay-sur-l'Escaut (5,9%), et dans une moindre mesure de Condé-sur-l'Escaut (5,4%). Avec un taux de 5,7%, Valenciennes affichait également un taux d'allocataires du RMI âgés de moins de 25 ans relativement important.

A l'opposé, le taux de Rmistes de moins de 25 ans dans les communes non minières « plafonnait » à 1,7%.

*. les personnes de 60 à 64 ans*

Contrairement à la situation précédente, **le taux de Rmistes âgés de 60 à 64 ans observé aux échelles infra régionales était inférieur au taux national**.

Ainsi, quand la France métropolitaine affichait un taux de 3,3% en 2004, celui des communes minières atteignait les 1,8% et ceux de la CAVM, du Département et de la Région respectivement 1,5%, 2% et 1,9%.

A noter toutefois, un taux relativement élevé à Anzin (2,9%) et dans une moindre mesure à Quiévrechain (2,3%) et Onnaing (2,2%). La faiblesse des effectifs concernés à l'époque incitent néanmoins à la plus grande prudence quant aux analyses à tirer de ces spécificités communales.

Si les effectifs des Rmistes de moins de 25 ans et de 60 à 64 ans restent globalement limités en volume, force est de constater toutefois que **les Rmistes de moins de 25 ans sont en général deux à trois fois plus nombreux que les Rmistes âgés de 60 à 64 ans dans la Région Nord – Pas-de-Calais**. Par contre, la situation s'inverse à l'échelle nationale.

Le passé industriel de la région (mine – sidérurgie – textile – etc.) et l'emploi d'une population ouvrière susceptible de bénéficier d'un départ en retraite dès l'âge légal, voire anticipé dans certaines activités pénibles disposant de régimes spéciaux ou lors de plans sociaux, peuvent expliquer qu'en 2004 le poids des Rmistes âgés de 60 à 64 ans soit dans la Région Nord – Pas-de-Calais inférieur au taux national.

En ce qui concerne les plus jeunes, une situation économique plus fragile dans la Région Nord – Pas-de-Calais qu'à l'échelle nationale et le fait d'avoir des enfants plus jeunes qu'au niveau national peuvent être à l'origine d'une certaine sur représentation des Rmistes parmi les moins de 25 ans de la région ou des communes de la CAVM. Au delà de cette approche purement statistique, se pose la question des conditions de vie -au sens large du terme- de jeunes adultes ayant à charge un (ou plusieurs) enfant(s).

*Les couples avec enfant(s) ; une particularité des communes minières (cf. tableau n°11)*

**A l'échelle de la CAVM, la moitié des allocataires du RMI étaient des personnes isolées sans enfant (49,1%)**. Ce taux était inférieur aux taux observés à l'échelle du Département (52%), de la Région (50,9%) et surtout de la France métropolitaine (58,6%).

Au sein de Valenciennes Métropole, les taux variaient de 46,7% dans les communes minières à 54,1% à Valenciennes, en passant par 48,5% dans les communes non minières.

A noter en ce qui concerne les communes minières, le taux particulièrement bas de Beuvrages (30,8%).

**Seconde situation la plus fréquemment observée à l'échelle de la CAVM les familles monoparentales avec enfant(s) qui représentaient près du quart des allocataires du RMI (24,7%)**, taux légèrement inférieur aux taux du Département (26,7%) et de la Région (27,3%) et équivalent à celui de France métropolitaine (24,1%).

Avec un taux moyen de 26,2%, les communes minières se situaient dans les moyennes régionales. A noter, un taux relativement élevé à Beuvrages (33,7%) et plutôt faible à Bruay-sur-l'Escaut (23,7%) et Anzin (23,8%), à l'image de celui de Valenciennes (23,6%).

**Venaient ensuite les couples avec enfant(s) avec 1 allocataire sur 5 recensés à l'échelle de la CAVM (19%)** contre 17,5% à l'échelle du Département, 17,8% de la Région et surtout 13,5% à l'échelle nationale.

**Avec un taux moyen de 22,1%**, les communes minières affichaient une réelle spécificité -même s'il ne s'agit pas du taux le plus élevé- quand le taux de Valenciennes atteignait 18,1% et celui des communes non minières « seulement » 12,2%.

Au sein des communes minières, **la part des couples Rmistes avec enfant(s) « grimpe » jusqu'à 32,2% de la population Rmiste à Beuvrages et 26,1% à Bruay-sur-l'Escaut**.

*Une ouverture de droit qui s'inscrit dans la durée (cf. tableau n°12)*

**Un peu plus d'un Rmiste sur deux recensés sur le territoire de la CAVM (56%) était inscrit dans ce dispositif depuis 2 ans ou plus en 2004.**

Ce taux était similaire aux taux observés à l'échelle du Département (56,1%) et de la Région (57,9%) et légèrement supérieur à la moyenne nationale (54,3%).

**Le taux moyen des communes minières atteignait 57,2%** -ce qui situait les communes dans les moyennes de référence- contre 55,5% à Valenciennes et 53,8% dans les communes non minières.

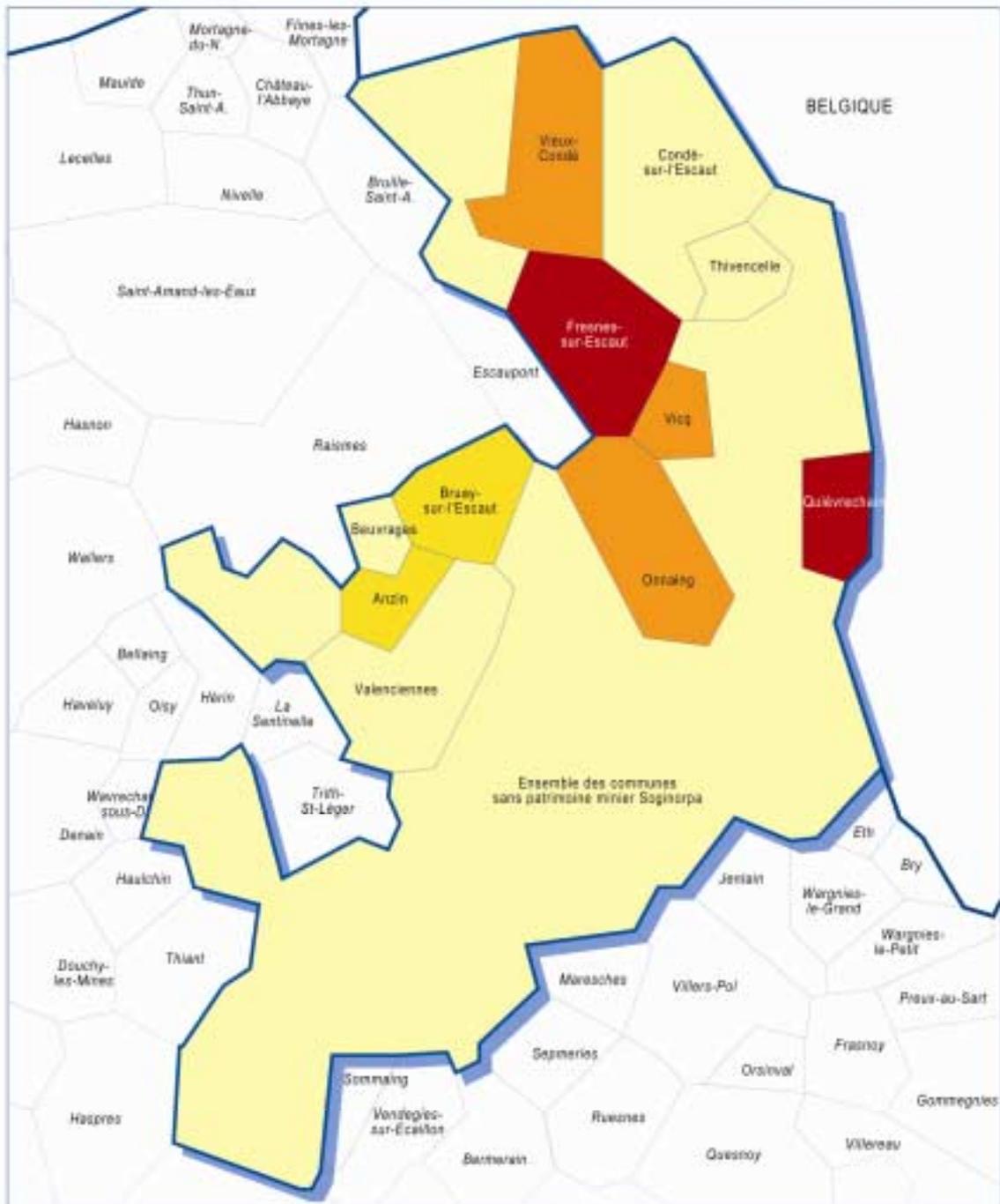
A noter des taux particulièrement élevés à Quiévrechain (62,4%) et Fresnes-sur-Escaut (62,3%) supérieurs de 8 points à la moyenne nationale.

En ce qui concerne les ouvertures de droit inférieur à 1 an, **Valenciennes Métropole se situait, avec un taux de 25,4%**, dans les moyennes départementale (26,4%) et régionale (25,3%), **en retrait sensible par rapport à la moyenne nationale (28,5%)**.

**La situation était encore plus contrastée entre les communes minières et la France métropolitaine puisque le taux moyen des communes minières n'atteignait que 24,6%** pour chuter à 21,7% à Vieux Condé.

Ces différences dans l'ancienneté des allocataires du RMI dans le dispositif entre d'une part l'échelle nationale et d'autre part les communes minières signifiaient qu'en 2004 la durée d'inscription dans le dispositif était moins longue à l'échelle nationale que dans les communes minières et donc que l'allocataire du RMI à l'échelle nationale bénéficiait d'une réinsertion professionnelle plus rapide ou plus fréquente.

### LA PART DES ALLOCATAIRES DU RMI AYANT OUVERT LEURS DROITS DEPUIS DEUX ANS ET PLUS AU SEIN DES COMMUNES MINIÈRES DE LA CAVM EN 2004



PART DES ALLOCATAIRES DU RMI AYANT OUVERT LEURS DROITS DEPUIS DEUX ANS OU PLUS			
	moins de 56%		de 56 à 58%
	de 58 à 60%		de 60 à 62,4%
Moyenne sur la CAVM : 56%		Moyenne départementale : 56,1%	
Moyenne des communes minières : 57,2%		Moyenne régionale : 57,9%	
Moyenne des communes non minières : 53,8%		Moyenne France métropolitaine : 54,3%	

*Le RMI, seule ressource financière pour une part importante des allocataires (cf. tableaux n°13 et 14)*

**Les allocataires du RMI, résidant sur le territoire de la CAVM, avaient tous, à quelques rares exceptions près (de l'ordre de quelques dizaines de personnes), des revenus précaires<sup>22</sup>. 93,9% des bénéficiaires du RMI avaient ainsi un RUC inférieur à 735 euros mensuels.**

Ce taux était équivalent à ceux observés à l'échelle du Département (93,9%), de la Région (94,1%) et de France métropolitaine (92,6%).

Très peu de différences étaient observées au sein de Valenciennes Métropole entre les communes minières (94,5%), Valenciennes (92,9%) et les communes non minières (94%).

**Près d'1 allocataire du RMI sur 4 recensés à l'échelle de la CAVM ne percevait que le RMI seul<sup>23</sup> et déclarait ne disposer d'aucune autre ressource (24,7%).**

Ce taux était inférieur à ceux du Département (25,9%), de la Région (25,4%) et surtout de France métropolitaine (28,4%).

Au sein de la CAVM, la situation était assez contrastée entre d'une part les communes minières et Valenciennes qui affichaient des taux respectifs de 24,7% et de 23,1% et d'autre part les communes non minières au taux moyen plus élevé (27%).

**Le contraste était également important au sein des communes minières où les taux oscillaient entre 12,5% à Beuvrages et 31,8% à Fresnes-sur-Escout.**

**40,9% des allocataires percevaient, en complément du RMI, des prestations entretien des enfants (Allocations Familiales – Allocation de Rentrée Scolaire) ou logement (APL – ALF ou ALS) et se déclaraient sans ressource.**

Ce taux était à peu près équivalent à ceux observés à l'échelle du Département (41,6%), de la Région (41,5%) et de France métropolitaine (39,7%).

**La situation était une nouvelle fois plus contrastée au sein de la CAVM puisque les communes minières (41,8%) et Valenciennes (46%) affichaient des taux nettement plus élevés que les communes non minières (31,4%).**

A noter des taux particulièrement élevés dans les communes minières d'Anzin (48,5%) et de Beuvrages (47,6%). A contrario, ces taux étaient « faibles » à Fresnes-sur-Escout (34,9%) et dans une moindre mesure à Onnaing (38%) et Vieux-Condé (38,8%).

**Au final, 2 allocataires du RMI sur 3 (65,6%) se déclaraient en 2004 sans ressource sur le territoire de la CAVM (avec ou sans prestation complémentaire), soit une proportion sensiblement inférieure à celles du Département (67,5%), de la Région (66,9%) et de France métropolitaine (68,1%).**

Au sein de Valenciennes Métropole, les chiffres opposaient d'un côté les communes minières (66,5%) et Valenciennes (69,1%) et de l'autre les communes non minières (58,4%).

A noter que la proportion des allocataires du RMI sans ressource (avec ou sans prestation complémentaire) s'élevait à 70,9% à Quiévrechain<sup>24</sup>.

---

<sup>22</sup> Revenu mensuel par unité de consommation (RUC) inférieur au seuil des bas revenus fixé à 735 euros en 2004.

<sup>23</sup> C'est à dire sans aucune prestation complémentaire de la CAF.

<sup>24</sup> La présence d'équipements d'accueil spécifiques (CAT – atelier protégé – etc.) peut avoir pour conséquence d'accroître de manière assez sensible le poids des Rmistres sans ressource dans certaines communes.

## L'Aide aux Adultes Handicapés (AAH)<sup>25</sup>

*Les allocataires et bénéficiaires de l'AAH ; une forte représentation des communes minières (cf. tableau n°15)*

**Un allocataire de la CAVM sur dix percevait, en 2004, l'AAH (9,5%),** ce qui représentait un volume de 3.649 allocataires.

Ce taux était sensiblement plus élevé que ceux du Département (8%), de la Région (8,2%) et de France métropolitaine (7,3%).

Au sein de Valenciennes Métropole, on recensait **11,5% d'allocataires bénéficiant de l'AAH au sein des communes minières** contre 8,2% pour les communes non minières et 8% sur Valenciennes.

**A noter un taux particulièrement élevé d'allocataires de l'AAH dans les communes de Vieux-Condé (14%), Anzin (13,4%) et dans une moindre mesure à Condé-sur-l'Escaut (12,8%) et Thivencelle (12,6%).**

S'il semble difficile d'expliquer à partir de données statistiques la répartition géographique des allocataires de l'AAH, il est intéressant de rappeler l'analyse qu'en fait l'Insee<sup>26</sup> :

*« Les accords donnés par les Cotorep pour un taux d'incapacité de 80% et plus ne dépendent en principe que de l'appréciation de la sévérité du handicap. Pour les autres accords (c'est à dire de 50 à 79%), la Cotorep doit estimer que la personne est dans l'incapacité d'occuper un emploi du fait de son handicap, et la décision ne repose plus seulement sur le barème du handicap mais aussi sur des critères d'employabilité, non codifiés, et pouvant en particulier dépendre du marché local de l'emploi.*

*On peut alors se demander si l'AAH est, dans ce cas, demandée ou accordée plus fréquemment dans les départements où l'intensité du chômage rend particulièrement difficile l'accès à un emploi, notamment pour les personnes handicapées. Or, il existe effectivement des disparités géographiques dans le nombre d'allocataires de l'AAH qui correspondent aux différentes situations économiques. Il existe ainsi, à l'échelle des Départements, une corrélation significative, mais modeste, entre le nombre d'accords AAH pour un taux d'incapacité de 50% à 79% pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans et le taux de chômage (coefficient de corrélation de 0,36)... »*

L'analyse de la répartition des personnes couvertes par l'AAH, c'est à dire bénéficiant de l'AAH perçue par un allocataire de la CAF, donne fort logiquement des résultats proches de l'analyse menée sur les allocataires. On s'aperçoit toutefois que les taux étaient, quelque soit l'échelle d'analyse prise en compte, inférieurs d'environ 4 points à ceux concernant les allocataires.

Ceci s'explique par la présence importante d'allocataires de l'AAH en situation de personne isolée sans enfant (selon la définition de la CAF).

Au-delà de cette première approche, il est intéressant de ramener le nombre de personnes couvertes par l'AAH à la population totale âgée de moins de 65 ans afin de mesurer l'impact social et économique de l'AAH dans les communes.

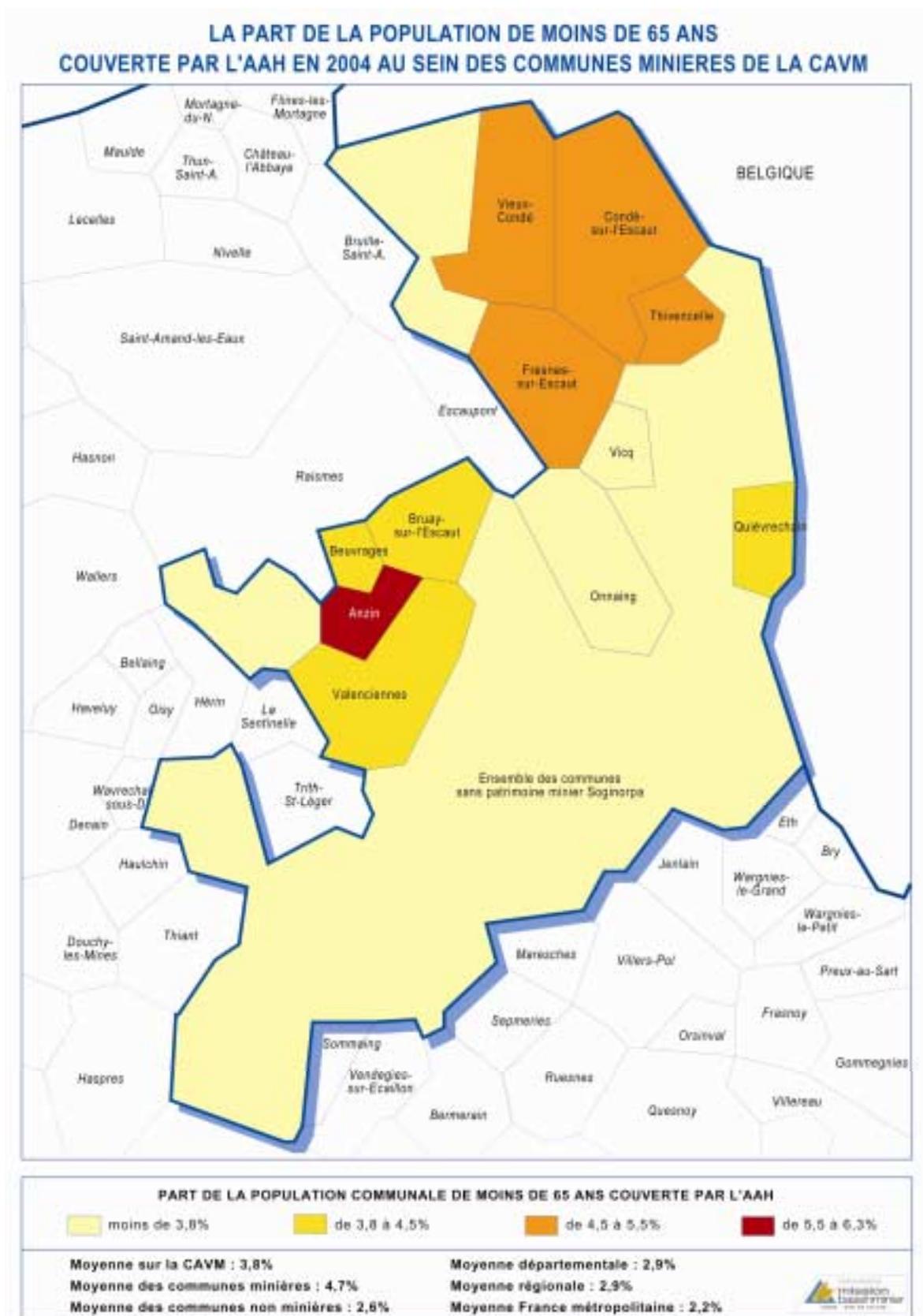
On constate ainsi que **3,8% des habitants de la CAVM -de moins de 65 ans- vivaient en 2004 de l'AAH. Ce taux grimpe à 4,7% dans les communes minières,** contre 2,9% au niveau du Département et 2,9% de la Région et 2,2% au niveau national.

Fort logiquement, parmi les communes minières, **c'est à Anzin (6,3%), Condé-sur-l'Escaut (5,4%), Vieux-Condé (5,3%) et Thivencelle (5%) que les taux les plus élevés étaient observés.** A noter un écart important à Vieux-Condé entre le nombre d'allocataires de l'AAH et le poids que représentaient

<sup>25</sup> Il convient de préciser que la faiblesse des effectifs par commune incite à la plus grande prudence en terme d'analyse et de rappeler que le secret statistique ne nous a pas permis d'obtenir les informations sur certaines communes.

<sup>26</sup> Dossier de Profils « Pauvretés et Territoires en Nord-Pas-de-Calais » - volet 1 -, -n°82-, juin 2006 – page 57

les personnes couvertes dans la population communale. Il est vraisemblable qu'une part importante des allocataires de l'AAH à Vieux-Condé soit des personnes isolées.



*L'âge des allocataires de l'AAH dans les communes minières ; une variable secondaire (cf. tableau n°16)*

Globalement, la répartition selon les différentes classes d'âge des allocataires de l'AAH résidant dans les communes minières restait en 2004 très proche des moyennes observées aux échelles de référence. Il n'existait pas de réelle spécificité à l'échelle de l'entité formée par les communes minières, en particulier sur la classe d'âge la plus représentative qui était celle formée par les personnes âgées de 25 à 59 ans.

En ce qui concerne les deux autres classes d'âge, la faiblesse générale des effectifs nous incite à ne pas poursuivre nos analyses.

*Les bénéficiaires de l'AAH ; des personnes isolées sans enfant en majorité (cf. tableau n°17)*

**Une grande majorité des allocataires de l'AAH au sein de la CAVM étaient des personnes isolées sans enfant (62,8%).**

Ce taux était toutefois inférieur à ceux du Département (65,3%), de la Région (65,5%) et surtout de France métropolitaine (69,8%).

Au sein de Valenciennes Métropole, la situation était assez contrastée avec d'un côté les communes non minières (66,6%) et Valenciennes (64%), qui affichaient des taux proches des moyennes de référence, et de l'autre **les communes minières au taux moyen sensiblement inférieur (60,2%)**.

Ce contraste général se retrouvait au niveau des communes minières avec d'un côté des taux proches des taux de référence, cas de Vieux-Condé (65,9%) et d'Onnaing (64,8%), et de l'autre des taux nettement inférieurs aux moyennes de référence, cas de Fresnes-sur-Escaut (50,6%) ou de Bruay-sur-Escaut (55,9%) pour les plus représentatives.

Viennent ensuite loin derrière deux autres cas de figure : d'une part les allocataires en couple sans enfants (17,3%) et d'autre part les allocataires en couple avec enfant(s) (12,7%).

Les taux communautaires étaient proches de ceux du Département (16,5% pour les couples sans enfant et 13,3% pour les couples avec enfants), de la Région (respectivement 16,8% et 13,1%) ou de France Métropolitaine (respectivement 14,7% et 10,6%).

L'analyse infra communautaire faisait par contre apparaître des différences sensibles entre les communes minières et Valenciennes d'une part et les communes non minières d'autre part. **Les taux moyens des communes minières**, et dans une moindre mesure de Valenciennes, **pour ce qui concerne les allocataires de l'AAH en couple avec ou sans enfant(s), étaient supérieurs aux taux observés aux différentes échelles de référence** (CAVM – Département - Région et France métropolitaine), à la différence des communes non minières où les taux étaient inférieurs.

Cela signifie que les allocataires de l'AAH résidant dans les communes minières, ainsi qu'à Valenciennes, étaient en 2004 proportionnellement plus nombreux, sans être majoritaires pour autant, à être installés en couple avec ou sans enfant(s). Un allocataire de l'AAH sur trois (33,9%) se trouvait dans cette situation en 2004 dans les communes minières. Ce taux montait jusqu'à 40,7% à Fresnes-sur-Escaut, à 40,4% à Bruay-sur-l'Escaut, à 38% à Beuvrages et à 37,6% à Quiévrechain.

Ces chiffres doivent toutefois être « maniés » avec beaucoup de prudence compte tenu de la faiblesse des effectifs concernés.

*Des allocataires de l'AAH en situation économique moins favorable dans les communes minières par comparaison avec la France métropolitaine, mais « privilégiée » par rapport aux communes non minières de la CAVM (cf. tableau n°18)*

A l'inverse de ce qui a pu être observé chez les allocataires percevant le RMI, où plus de 90% des allocataires disposaient de revenus précaires, il y avait **autant d'allocataires de l'AAH à l'échelle de la CAVM qui avaient des revenus précaires que d'allocataires ayant des revenus fragiles (42,9% et 42,8%)**. C'était également le cas au niveau de la Région Nord-Pas-de-Calais (43,5% et 43,3%).

La situation était « plus favorable » à l'échelle du Département et de France métropolitaine où la part des allocataires de l'AAH aux revenus fragiles était supérieure à la part des allocataires aux revenus précaires (respectivement 41,8% et 38,3% d'allocataires aux revenus précaires contre respectivement 44,9% et 47,6% d'allocataires aux revenus fragiles).

Cette tendance générale s'explique vraisemblablement par le fait que l'AAH, à la différence de l'API ou du RMI, est cumulable avec les prestations familiales et l'allocation de logement sans déduction.

A l'échelle infra communautaire, l'analyse des données de 2004 révèle une situation inédite jusqu'à présent. **La part des allocataires de l'AAH aux revenus précaires (45,8%) était supérieure dans les communes non minières à celle des allocataires aux revenus fragiles (36,8%)**.

A l'inverse, avec 49,5% d'allocataires aux revenus fragiles, la situation était « plus favorable » pour les allocataires de l'AAH résidant à Valenciennes.

En ce qui concerne les communes minières, celles-ci se trouvaient globalement dans une situation médiane avec deux taux équivalents (43,4% pour les revenus précaires et 43,1% pour les revenus fragiles). Toutefois, des variations fortes apparaissaient à l'analyse communale. Ainsi, les communes de Quiévrechain (52,5%), Fresnes-sur-Escaut (51,2%) et de Beuvrages (48,6%) affichaient des taux d'allocataires à revenus précaires élevés. A l'opposé, la situation semblait moins « tendue » à Anzin puisque la moitié des allocataires de l'AAH était classée parmi les allocataires aux revenus fragiles (50,7% contre 38% d'allocataires aux revenus précaires sur la commune).

## L'Allocation de Parent Isolé (API)<sup>27</sup>

*Une « sur représentation » de l'API dans les communes minières (cf. tableau n°19)*

**A l'échelle de la CAVM, le poids des allocataires percevant l'API parmi l'ensemble des allocataires de la CAF était de 3,4%**, soit un taux sensiblement plus élevé qu'à l'échelle du Département (2,8%) ou de la Région (3%) et largement supérieur au taux national (1,7%).

**Au sein de la CAVM, les communes minières affichaient, en 2004, un taux d'allocataires de l'API de 4,3%** (soit 2,5 fois le taux national) contre 3,4% à Valenciennes et 2,2% dans les communes non minières.

A noter des taux particulièrement élevés à Beuvrages (5,1%) et à Bruay-sur-l'Escaut (4,9%).

Le nombre de personnes couvertes par l'API, c'est à dire bénéficiant de l'API perçue par un allocataire de la CAF, variait assez sensiblement d'une commune à l'autre, y compris au sein des communes minières. Ainsi, les taux oscillaient de 2,3% à Vicq à 5,2% à Condé-sur-l'Escaut.

L'explication de cette situation réside dans la variation du nombre d'enfant(s) par allocataire de l'API (cf. paragraphe « *une grande similitude entre la situation familiale des bénéficiaires de l'API au sein des communes minières et celle observée à l'échelle départementale ou régionale* »). Ainsi, à Condé-sur-l'Escaut ou à Anzin, communes affichant les taux de personnes couvertes les plus élevés parmi les communes minières, le nombre d'enfants par allocataire était relativement élevé (près de 60% des allocataires de l'API avaient au minimum deux enfants). A l'inverse, les allocataires de l'API résidant à Vicq, Thivencelle ou Quiévrechain avaient majoritairement un seul enfant, ce qui explique que les taux de personnes couvertes étaient les plus faibles des communes minières.

Au-delà de cette première approche, il est intéressant de ramener le nombre de personnes couvertes par l'API à la population totale âgée de moins de 65 ans afin de mesurer l'impact social et économique de l'API dans les communes.

On constate ainsi que **2,3% des habitants de la CAVM -de moins de 65 ans- vivaient en 2004 de l'API. Ce taux grimpe à 2,9% dans les communes minières et à Valenciennes**, contre 1,3% au niveau des communes non minières, 1,8% du Département et de la Région et 1% au niveau national.

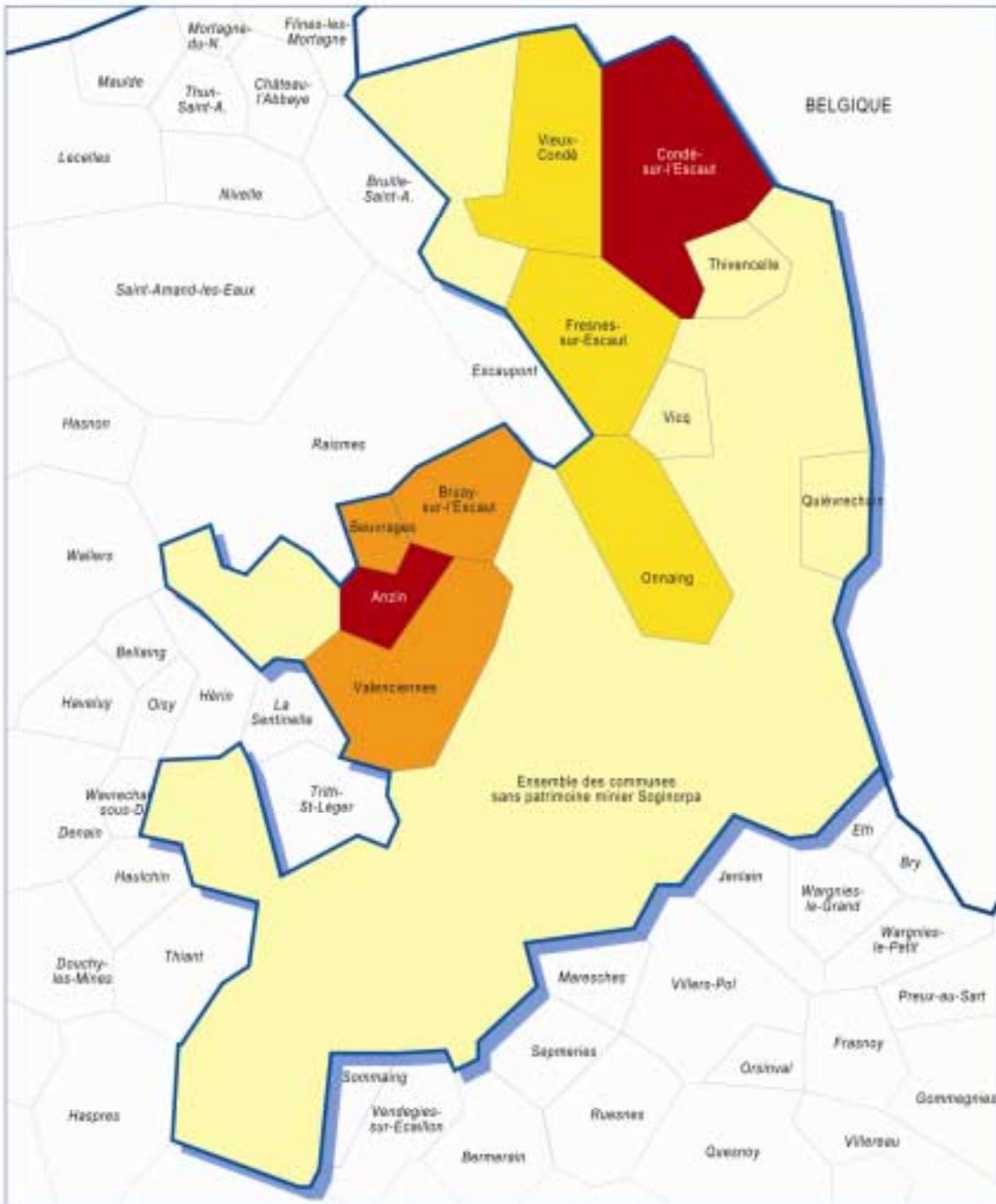
**Il y a donc trois fois plus de personnes qui vivaient de l'API en 2004 dans les communes minières qu'à l'échelle nationale.**

C'est à Anzin (3,4%) et à Condé-sur-l'Escaut (3,4%), et dans une moindre mesure à Beuvrages (3,1%) et à Bruay-sur-l'Escaut (3%), que les taux les plus élevés étaient observés.

---

<sup>27</sup> De nouveau, il convient de préciser que la faiblesse des effectifs par commune incite à la plus grande prudence en terme d'analyse et de rappeler que le secret statistique ne nous a pas permis d'obtenir les informations sur certaines communes.

### LA PART DE LA POPULATION DE MOINS DE 65 ANS COUVERTE PAR L'API AU SEIN LES COMMUNES MINIÈRES DE LA CAVM EN 2004



PART DE LA POPULATION COMMUNALE DE MOINS DE 65 ANS COUVERTE PAR L'API			
	moins de 2,3%		de 2,3 à 2,8%
	de 2,8 à 3,2%		de 3,2 à 3,4%
<b>Moyenne sur la CAVM : 2,3%</b>		<b>Moyenne départementale : 1,8%</b>	
<b>Moyenne des communes minières : 2,9%</b>		<b>Moyenne régionale : 1,8%</b>	
<b>Moyenne des communes non minières : 1,3%</b>		<b>Moyenne France métropolitaine : 1%</b>	

*Les bénéficiaires de l'API âgés de moins de 25 ans ; pas de réelle spécificité des communes minières au sein de la région (cf. tableau n°20)*

**A l'échelle de Valenciennes Métropole, 42,4% des allocataires de l'API avaient moins de 25 ans en 2004**, contre 43,3% au niveau du Département, 44,6% de la Région et « seulement » 37,1% à l'échelle de la France métropolitaine. L'agglomération se situait globalement dans les moyennes observées à l'échelle de la région Nord – Pas-de-Calais (niveau régional ou départemental).

L'analyse infra communautaire confirme cette tendance puisque, **avec des taux moyens respectivement de 46,5% et de 45,7%, Valenciennes et les communes minières s'inscrivaient dans les moyennes de référence**. Par contre, les communes non minières affichaient un taux moyen très nettement inférieur à la moyenne nationale (28,9%).

Contre toute attente, les communes minières dans leur ensemble n'affichaient pas en 2004 de spécificité particulière en ce qui concerne l'âge des bénéficiaires de l'API, et notamment de la classe d'âge des moins de 25 ans, par rapport aux moyennes régionales. Par contre, un écart de près de 9 points était constaté entre le taux des communes minières et celui de France métropolitaine pour les allocataires de l'API de moins de 25 ans.

L'analyse par commune montre que la situation était extrêmement variée au sein du groupe constitué par les communes minières. Ainsi, si le taux moyen était de 45,7% en 2004, il s'échelonnait de 38,7% à Condé-sur-l'Escaut à 57,3% à Beuvrages et 55,6% à Quiévrechain.

Toutefois, la faiblesse des effectifs étudiés nous incite à la plus grande prudence en terme d'analyse puisque le nombre d'allocataires de l'API âgés de moins de 25 ans ne dépassait à l'époque dans ces communes rarement la barre de la centaine de cas. Cette analyse doit donc être menée sur la durée pour donner des résultats probants.

Sans poursuivre trop loin l'analyse compte tenu des remarques précédentes, il convient d'observer que la proportion des allocataires de l'API âgés de moins de 20 ans dans les communes minières n'était pas plus élevée (10,6%) qu'à l'échelle départementale (10,8%) ou régionale (11,3%) et se situait un peu au dessus du taux national (8,4%).

La faiblesse des effectifs étudiés ne permet bien évidemment pas de tirer des enseignements des taux communaux puisque, avec un taux de 17,8% des allocataires de l'API âgés de moins de 20 ans, Quiévrechain détenait le « record » du taux le plus élevé mais cela ne portait que sur 8 personnes !

*Une grande similitude entre la situation familiale des bénéficiaires de l'API au sein des communes minières et celle observée à l'échelle départementale ou régionale (cf. tableau n°21)*

**La majorité des allocataires de l'API recensés sur le territoire de Valenciennes Métropole avaient, en 2004, un enfant (41,8%)**, soit un taux du même ordre qu'à l'échelle départementale (41,9%) ou régionale (42,1%). L'écart était plus important avec le taux national qui se situait à 46,2%.

A l'échelle infra communautaire, on retrouve une nouvelle fois une partition du territoire entre d'un côté **Valenciennes et les communes minières qui affichaient un taux identique de 40,6%**, sensiblement inférieur aux moyennes départementale et régionale, et de l'autre côté les communes non minières au taux proche de celui de France métropolitaine (46,3%).

**En ce qui concerne les allocataires de l'API avec deux enfants, ils représentaient le quart des effectifs sur le territoire de la CAVM (24,1%),** ce qui correspondait aux taux du Département (25,8%), de la Région (25,6%) et de France métropolitaine (26,8%).

Au sein de la CAVM, Valenciennes et les communes minières affichaient des taux similaires, respectivement de 26,6% et de 25,7%. Seules les communes non minières présentaient un taux moyen nettement inférieur puisqu'il s'établissait à 16,7%.

Pour ce qui est des **allocataires de l'API avec trois enfants et plus**, il faut noter qu'en 2004 **près de 20% de la population totale des allocataires de l'API se trouvait dans cette situation sur le territoire de Valenciennes Métropole.** Cela représentait 259 allocataires, **situés pour l'essentiel dans les communes minières (56,4%).**

La faiblesse des effectifs étudiés limite la possibilité d'analyse des données sur l'API à l'échelle des communes. Il est toutefois intéressant de constater que certaines spécificités apparaissent au niveau des communes minières qu'il conviendrait de suivre dans le temps afin de s'assurer de leur pertinence. Ainsi, les allocataires de l'API sur Anzin et Condé-sur-l'Escaut auraient tendance à avoir davantage d'enfants que les allocataires résidant dans les autres communes minières. Dans ces deux cas, le taux d'allocataires de l'API avec 1 enfant se situait nettement en deçà du taux moyen observé à l'échelle des communes minières. A l'inverse, les taux d'allocataires avec 2 et 3 enfants et plus de ces deux communes étaient supérieurs aux taux moyens (respectivement 29,5% et 31,2% d'allocataires de l'API avec 3 enfants par exemple).

*Des allocataires de l'API aux revenus précaires pour l'essentiel (cf. tableau n°22)*

A l'instar du RMI, **près de 93% des allocataires de l'API, que ce soit à l'échelle de la CAVM (92,5%), des communes minières (92,9%), non minières (92,2%) ou de Valenciennes (92,2%), avaient, en 2004, des revenus précaires.**

Ces taux étaient proches de ceux observés à l'échelle du Département (93%), de la Région (93,4%) et de France métropolitaine (91,6%).

Ces chiffres révèlent ainsi la grande précarité des bénéficiaires de l'API en terme de revenus mais également en terme d'emploi puisque les opportunités offertes par l'API, à savoir la possibilité de cumuler pendant un an tout ou partie de l'allocation avec les revenus tirés d'une activité professionnelle ou d'une formation rémunérée, ne permettaient pas, en 2004, à la grande majorité de ces allocataires de l'API de disposer de revenus supérieurs.

## Synthèse

L'analyse des données de la CAF de Valenciennes permet de dresser un bilan de la situation des communes minières en 2004 au regard des minima sociaux :

- *en ce qui concerne le Revenu Minimum d'Insertion*
  - ✓ **Une sur représentation des allocataires du RMI**, avec en moyenne 1 allocataire résidant dans les communes minières sur 5 percevant le RMI contre 1 sur 10 à l'échelle nationale. Ce taux « grimpe » à 1 sur 4 à Condé-sur-l'Escaut et Quiévrechain.  
**Ce dispositif « faisait vivre » une personne âgée de moins de 65 ans** (adultes + enfant) **sur dix dans les communes minières** contre 1 sur 20 à l'échelle nationale.
  - ✓ **Une présence non négligeable des Rmistes âgés de moins de 25 ans**, deux fois plus importante qu'à l'échelle nationale, qui n'était toutefois pas une spécificité des communes minières puisque les taux observés à l'échelle départementale et régionale étaient équivalents.  
A noter une proportion importante de Rmistes de moins de 25 ans dans les communes d'Anzin, Beuvrages, Bruay-sur-l'Escaut et dans une moindre mesure Condé-sur-l'Escaut. A contrario, une présence des Rmistes de plus de 60 ans nettement moins importante dans les communes minières par comparaison avec le niveau national. En dépit d'une relative faiblesse des effectifs, on constate que **les Rmistes de moins de 25 ans étaient trois fois plus nombreux que les Rmistes âgés de 60 à 64 ans dans les communes minières**. Cette observation valait en 2004 pour l'ensemble des données concernant la région.
  - ✓ **Une présence relativement importante des couples avec enfant(s)**, soit 1 allocataire sur 5, **dans un contexte marqué par la prépondérance des personnes isolées (46,7%)**. Les couples Rmistes avec enfant(s) représentaient jusqu'à 1 allocataire sur 3 à Beuvrages et 1 sur 4 à Bruay-sur-l'Escaut.
  - ✓ **Une ouverture de droit au RMI qui a tendance à s'inscrire dans la durée** (+ de 2 ans) **pour les communes minières** même si l'écart avec le niveau national restait limité. On observait par contre des situations locales beaucoup plus difficiles à Quiévrechain et Fresnes-sur-Escaut où 6 Rmistes sur 10 étaient inscrits dans le dispositif depuis plus de 2 ans.
  - ✓ **Des allocataires du RMI disposant pour l'essentiel de revenus précaires** (inférieur à 735 € mensuels par personne), **le RMI** (complété ou non de prestations entretien des enfants ou logement) **constituant la seule ressource pour 2 allocataires sur 3**. Cette situation n'était toutefois pas spécifique aux communes minières. Celles-ci s'inscrivaient dans la tendance nationale.

- *en ce qui concerne l'Aide aux Adultes Handicapés*
  - ✓ **une présence importante des allocataires de l'AAH puisque 1 allocataire de la CAF sur dix (11,5%) percevait cette prestation en 2004** (contre 7,3% à l'échelle nationale) avec des pointes à 14% à Vieux Condé et 13,4% à Anzin. **Cette aide « faisait vivre » 5% des habitants de moins de 65 ans des communes minières** contre 2,2% à l'échelle nationale, soit le double.
  - ✓ **La majorité des allocataires de l'AAH étaient des personnes isolées sans enfant ;** taux légèrement inférieur aux moyennes de référence. Par contre, **la spécificité des communes minières résidait dans une présence proportionnellement à la population étudiée plus importante des allocataires de l'AAH vivant en couple avec ou sans enfant(s)**, cas des communes de Fresnes-sur-Escaut et de Bruay-sur-Escaut.
  - ✓ **Une situation économique des allocataires de l'AAH moins difficile que celle des Rmistes mais néanmoins moins favorable dans les communes minières qu'à l'échelle nationale.** C'est en particulier le cas dans les communes de Quiévrechain, Fresnes-sur-Escaut et Beuvrages où les allocataires de l'AAH à revenus précaires sont majoritaires.
  
- *en ce qui concerne l'Allocation de Parent Isolé*
  - ✓ de nouveau, **une sur représentation des allocataires de l'API dans les communes minières avec un taux de 4,3%**, soit plus du double du taux national (1,7%). **Cette prestation « faisait vivre » 2,9% des habitants de moins de 65 ans dans les communes minières** contre 1% à l'échelle nationale. En 2004, il y avait trois fois plus de personnes qui vivaient de l'API dans les communes minières qu'à l'échelle nationale.
  - ✓ **Près de la moitié des allocataires de l'API dans les communes minières étaient âgés de moins de 25 ans (45,7%)** contre 37,1% à l'échelle nationale, soit pratiquement 9 points de différence. Les écarts étaient par contre nettement plus faibles avec les moyennes régionales.  
Le taux d'allocataires de l'API âgés de moins de 25 ans atteignait les 57,3% à Beuvrages et 55,6% à Quiévrechain.
  - ✓ **La majorité des allocataires de l'API avait 1 enfant**, situation sensiblement identique aux tendances régionales mais nettement inférieure aux données nationales.  
**Le quart des allocataires avait 2 enfants tandis qu'un sur cinq avait trois enfants et plus.** L'essentiel des allocataires de l'API ayant trois et plus résidait dans les communes minières.
  - ✓ A l'instar du RMI, **la grande majorité des allocataires de l'API avaient en 2004 des revenus précaires ;** observation générale sur l'ensemble du territoire de la CAVM s'inscrivant dans les tendances régionales et nationales.

## Conclusion

Tout d'abord, il nous semble important de rappeler quelques éléments de cadrage tirés de l'analyse des données de la CAF de Valenciennes de 2004 ; éléments nous permettant de mieux apprécier la situation des communes minières.

**Le territoire de la CAVM<sup>28</sup> connaît dans son ensemble d'importantes difficultés sociales** qui le place, selon les indicateurs sociaux étudiés, au mieux dans les moyennes régionales ; moyennes régionales qui sont elles-mêmes supérieures, et parfois de très loin, aux moyennes nationales.

Prenons un premier exemple ; en France métropolitaine, 10,6% des allocataires de la CAF en 2004 percevaient le RMI. Ils étaient 14,5% à l'échelle régionale, 17,1% au niveau de Valenciennes Métropole à la même époque et 20,8% dans les seules communes minières de la CAVM.

Autre exemple ; quand 15,8% des allocataires des CAF à l'échelle nationale ne disposaient d'aucune autre ressource que les prestations sociales versées par ces mêmes CAF, ils étaient 20% dans la région Nord-Pas-de-Calais, 23,6% sur le territoire de Valenciennes Métropole et 26,5% dans les communes minières.

Ces deux exemples, que nous aurions pu multiplier tant les écarts observés entre la France métropolitaine, la région Nord-Pas-de-Calais, la CAVM et les communes minières sont grands sur certains indicateurs, rappellent l'importance de mener les analyses comparatives aux bonnes échelles.

**Il ne s'agit pas de comparer la situation des communes minières à la situation générale de la CAVM ou de la région** puisque cela reviendrait à comparer des communes confrontées à de graves problèmes de pauvreté avec des territoires présentant des caractéristiques sociales un peu moins défavorables, ce qui atténuerait donc la réalité des situations. **Bien au contraire, il s'agit de repositionner cette analyse au regard de la situation nationale qui doit être prise comme moyenne de référence.**

Cet indispensable préambule étant fait, force est de constater qu'**une réelle spécificité territoriale des communes minières apparaît à l'analyse des données de la CAF de Valenciennes sur la CAVM.**

Ces communes sont confrontées dans leur ensemble à de (très) grandes difficultés sociales qui les situent bien au-delà des moyennes observées à l'échelle de la CAVM, de la région ou de la France métropolitaine comme nous venons de le préciser. **A titre d'exemple, le RMI et l'API touchent trois fois plus de personnes dans les communes minières qu'à l'échelle nationale et l'AAH deux fois plus.**

Sans minimiser les difficultés qui peuvent également atteindre les communes non minières de la CAVM<sup>29</sup>, force est de constater que **le territoire minier cumule de lourds handicaps sociaux**, comme a pu le démontrer notre analyse.

Pour autant, **ces difficultés ne sont pas réparties de manière homogène** et ne touchent pas toutes les communes avec la même acuité. Des spécificités locales apparaissent qu'il convient de prendre en considération pour adapter au mieux les dispositifs d'aide à la personne et anticiper les évolutions à venir.

---

<sup>28</sup> Toutes communes confondues, en excluant Escautpont (même si l'essentiel des données datent de la période où la commune adhéraient encore à la CAVM).

<sup>29</sup> En ce qui concerne les communes non minières de la CAVM, notre analyse s'est limitée à une approche de la situation sociale de ce territoire dans sa globalité.

Au préalable, nous tenons à préciser qu'il ne s'agit pas pour nous de dresser un « palmarès » des communes minières en fonction de leur niveau de difficulté, ce qui n'aurait aucune signification sur ce territoire compte tenu de l'ampleur des problèmes, mais de cerner les réalités locales.

Sans conteste, **trois communes minières présentaient en 2004 une situation sociale particulièrement difficile**. Il s'agissait d'**Anzin, Condé-sur-l'Escaut et Quiévrechain**.

Les taux d'allocataires du RMI, de l'AAH, et dans une moindre mesure de l'API, dans ces communes étaient parmi les plus élevés du territoire minier (et plus largement de l'ensemble de la CAVM). La comparaison avec l'échelle nationale montrait l'importance du phénomène. Ainsi, **1 personne âgée de moins de 65 ans sur 7 vivait dans un foyer percevant le RMI dans ces communes contre 1 sur 25 en France Métropolitaine** (moyenne CAVM : 1 sur 10). Ce rapport de 1 à 3 entre la situation des trois communes et le taux national s'observait également au niveau de la population couverte par l'AAH ou l'API (avec toutefois une acuité moins grande pour Quiévrechain).

Parmi l'ensemble des allocataires de la CAF de Valenciennes en 2004, les allocataires à bas revenus ne disposant d'aucune autre ressource que les prestations versées par la CAF étaient parmi les plus nombreux dans ces communes. On observe par ailleurs qu'**Anzin, Condé-sur-l'Escaut et Quiévrechain faisaient partie, avec Beuvrages, des communes au seuil de pauvreté les plus élevés de la CAVM<sup>30</sup>**.

Enfin, sans chercher à stigmatiser le parc social ou à tirer des conclusions hâtives entre parc social et pauvreté, il faut néanmoins constater que ces trois communes se situaient également parmi les communes aux taux de logements sociaux les plus élevés de la CAVM.

Au delà de cette approche générale, **l'analyse détaillée des prestations sociales versées par la CAF de Valenciennes révèle certaines spécificités communales**. Les allocataires de la CAF n'ont pas tous le même profil.

A titre d'exemple, la commune de Quiévrechain affichait, en 2004, le taux de Rmistes de longue durée le plus élevé des communes minières tandis que, pour Condé-sur-l'Escaut, ce taux était parmi les plus bas, du même ordre que le taux national. Cela laisserait supposer *a priori* que l'insertion économique était, il y a deux ans, plus « aisée » sur le secteur Nord de l'agglomération que sur celui de Quiévrechain. Or, cette affirmation se heurte à la réalité des chiffres affichés par la commune de Vieux-Condé, limitrophe de Condé-sur-l'Escaut, dont le taux de Rmistes de longue durée était relativement élevé. Cet exemple illustre bien la nécessité de poursuivre plus loin les analyses et de ne pas s'en tenir à une batterie d'indicateurs certes pertinents, mais qui ne peuvent seuls expliquer la réalité d'un territoire.

En terme d'évolution à court et moyen terme, de fortes différences existent également entre les communes d'Anzin, Condé-sur-l'Escaut et Quiévrechain. Si toutes les trois sont engagées dans un projet de renouvellement urbain, les opérations en cours n'impacteront pas de la même manière leur développement futur.

Le projet de rénovation du centre-ville d'Anzin va considérablement modifier le positionnement de la ville au sein du territoire de la CAVM (et plus largement de l'arrondissement), que ce soit en terme d'urbanisme (opération ambitieuse de réappropriation de la friche Valmont), d'accessibilité (pôle d'échange multimodal avec le tramway), de sociologie de la population (production de logements diversifiée)... au final en terme d'image globale de la commune. Pour autant, le projet Anru ne réglera pas l'ensemble des problèmes auxquels la commune d'Anzin est confrontée. Certes, c'est une réponse adaptée à un problème important de requalification du centre-ville, qui permettra en outre de développer

<sup>30</sup> Source : service Habitat de la CAVM. Le seuil de pauvreté évoqué ici reprend la définition du seuil de bas de revenus. Pour mémoire, un allocataire à bas revenu dispose d'un Revenu par Unité de Consommation (RUC) inférieur à 50% de la médiane de l'ensemble des revenus de la population. En 2004, le seuil de bas revenus était de 734,99 euros.

une offre nouvelle et diversifiée en terme de logements, mais ce n'est pas la seule. Ce projet doit s'inscrire dans une démarche plus globale à l'échelle de la commune en matière de politique de l'habitat. L'un des principaux enjeux d'Anzin réside dans sa capacité à intervenir sur un parc de logements privés à vocation très sociale et à y mettre en œuvre une véritable politique de peuplement équilibrée. Dans ce contexte, l'évolution des cités minières de la commune est loin d'être négligeable en dépit d'un nombre relativement faible de logements<sup>31</sup> au regard du poids du parc privé. Il n'en demeure pas moins nécessaire d'engager avec la Soginorpa une véritable réflexion sur le devenir de ce patrimoine en termes de rénovation et d'adaptation des logements et de politique de peuplement, au risque, si la tendance actuelle se poursuit, de transformer ces cités en zones d'exclusion.

La situation est assez différente pour Condé-sur-l'Escaut puisque la commune, tout en étant engagée dans une opération de renouvellement urbain importante, est confrontée à un enjeu majeur dans les 5 prochaines années, à savoir le remplacement des ayants droit des mines qui occupent encore aujourd'hui près de 70% du patrimoine minier de la commune, par une population de locataires. Or, les analyses récentes menées à l'échelle du patrimoine de la Soginorpa sur le territoire de la CAVM<sup>32</sup>, et constatées à Condé-sur-l'Escaut, montrent que les locataires, qui accèdent actuellement au patrimoine minier, sont, pour l'essentiel, en situation économique et sociale fragile. Or, **le patrimoine minier de la Soginorpa dans cette commune dispose d'un certain nombre d'atouts indéniables qui ne sont pas aujourd'hui suffisamment valorisés**. L'essentiel des logements miniers de grande taille recensés sur le territoire de la CAVM se situe à Condé-sur-l'Escaut<sup>33</sup>. Ainsi, sur les 659 logements que compte le parc de la Soginorpa dans la commune, les T4 sont au nombre de 341 (52%) et les T5 et + de 137 (21%). La proximité d'espaces naturels de grande qualité (la base de loisirs de Chabaud-Latour en particulier) offre des perspectives intéressantes en terme d'attractivité de nouvelles populations, en particulier pour les cités limitrophes de ces espaces<sup>34</sup>. Cette réflexion sur le cadre de vie s'inscrit dans une démarche plus générale à l'échelle de la commune qui a engagé avec Valenciennes Métropole un vaste travail de reconquête du parc ancien intégrant une intervention sur les façades (OPAH sur le centre ville historique). Au-delà de ces réflexions, il est important de rappeler l'enjeu que constitue le parc minier de la Soginorpa à Condé-sur-l'Escaut. Avec 659 logements, le parc de la Soginorpa représente la moitié de la totalité du parc locatif social de la commune (1.300 logements). On comprendra aisément l'importance que revêtent l'évolution de ce patrimoine et le remplacement des ayants droit. Compte tenu de ces éléments, **il est indispensable et urgent d'élaborer, en concertation avec la Soginorpa, une véritable politique de peuplement des cités minières, au risque sinon d'aggraver la « situation sociale » de la commune**.

Quant à Quiévrechain, l'enjeu principal de la commune réside dans sa capacité à diversifier sa population. Cela passe notamment par une offre nouvelle de logements axée sur un développement de produits en accession sociale à la propriété, qui réduise à terme le poids du parc social. Avec 37,5% de logements sociaux, la commune affiche l'un des taux les plus élevés de logements sociaux du territoire de la CAVM.

**Concernant les communes minières de Bruay-sur-l'Escaut, Fresnes-sur-Escaut, Onnaing, Thivencelle, Vicq et Vieux Condé, leur situation peut apparaître, de prime abord, globalement moins difficile que les trois précédentes mais elle reste néanmoins préoccupante**. De nombreux indicateurs montrent en effet des proportions supérieures, ou équivalentes dans le meilleur des cas, aux moyennes affichées à l'échelle du territoire minier de la CAVM, mais n'atteignant toutefois pas les

---

<sup>31</sup> 230 logements au total.

<sup>32</sup> Tendances générales à l'ensemble du patrimoine minier de la Soginorpa Nord et Pas-de-Calais.

<sup>33</sup> Sur les 214 logements de type 5 et plus recensés dans la CAVM, 137 se situent à Condé-sur-l'Escaut, et en particulier dans la cité du Gras Bœuf.

<sup>34</sup> qu'elles appartiennent à la Soginorpa ou à la SIA.

chiffres observés sur Anzin, Condé-sur-l'Escaut ou Quiévrechain. Ces indicateurs révèlent, de manière assez significative, l'ampleur des difficultés sociales auxquelles sont confrontées ces communes (monoparentalité, difficulté à retrouver un emploi...). Pour autant, **d'autres indicateurs présentent des résultats « moins défavorables », s'inscrivant davantage dans les moyennes de la CAVM.**

Deux exemples illustrent bien la diversité des situations. D'un côté, ces communes présentaient, en 2004, un taux de Rmistes proche de la moyenne des communes minières (21,8%), avec des taux s'échelonnant de 19,5% à 22,4% (à l'exception de Vicq au taux relativement faible<sup>35</sup>). De l'autre, elles affichaient des taux de chômage des allocataires de la CAF du même ordre que la moyenne de la CAVM ou de France métropolitaine (à l'exception de Bruay-sur-l'Escaut et surtout de Thivencelle qui présentaient des taux élevés<sup>36</sup>).

Au sein de ce groupe, il faut distinguer la situation des communes de Thivencelle et de Vicq pour lesquelles les possibilités d'analyse des données sont limitées en raison de la faiblesse du nombre d'allocataires de la CAF. Cette approche purement comptable de la situation de ces communes ne doit toutefois pas occulter la réalité des difficultés sociales vécues par les populations locales, ce qui est en particulier le cas pour Thivencelle. Cette commune affichait sur certaines prestations de la CAF des taux aussi élevés que les communes d'Anzin, Condé-sur-l'Escaut et Quiévrechain. Or, proportionnellement à ces dernières, elle était (et est toujours), compte tenu de sa taille, totalement démunie pour affronter des situations de cette ampleur. Par contre, la situation de Vicq apparaissait en 2004 nettement plus favorable. Celle-ci présentait des indicateurs sociaux s'inscrivant davantage dans les moyennes de la CAVM, voire des communes non minières de la CAVM, que les cinq autres communes.

Quant à la situation sociale des deux dernières communes sur lesquelles ont porté nos analyses ; à savoir Beuvrages et Valenciennes, l'appréciation des données et les analyses que l'on peut en tirer sont étroitement liées aux contextes locaux :

- depuis 2004, date des données de la CAF de Valenciennes, la situation de Beuvrages a fortement évolué. La démolition de la cité Château Mallet, qui comptait à l'origine 172 logements à vocation sociale (voire très sociale)<sup>37</sup>, est en passe de se terminer. Cette opération s'inscrit dans une démarche plus globale de rénovation urbaine du centre-ville qui entraînera à échéance des cinq prochaines années une mutation importante de la commune. A noter qu'avec un taux de 45% de logements sociaux, Beuvrages est actuellement la commune de la CAVM qui présente la part de logements sociaux la plus importante. Dans ce contexte, il convient de relativiser l'analyse des données de la CAF de 2004 qui reflète certainement moins qu'ailleurs la réalité communale actuelle. L'analyse présentée dans ce document constitue avant tout une base de référence intéressante pour mener à bien une analyse comparative de la situation de la commune à l'issue de son projet de (re)développement.
- en ce qui concerne Valenciennes, si les taux d'allocataires des minima sociaux n'étaient pas parmi les plus élevés en 2004, c'est davantage le volume des personnes bénéficiant de ces dispositifs qui interpelle. En effet, la ville-centre de l'arrondissement accueillait en moyenne le quart des allocataires des différents minima sociaux de la CAVM.

---

<sup>35</sup> de l'ordre du taux national (10,6%).

<sup>36</sup> de l'ordre de ceux d'Anzin, Condé-sur-l'Escaut et Quiévrechain pour Bruay-sur-l'Escaut et supérieur pour Thivencelle avec un effectif réduit pour cette dernière.

<sup>37</sup> La démolition de la cité Château Mallet était déjà engagée en 2004.

Des fiches communales viendront compléter cette analyse de la « situation sociale » des communes minières. Elles présenteront, pour chaque commune, une synthèse des principales données de la CAF de Valenciennes ainsi que des informations concernant l'occupation du parc minier de la Soginorpa en 2005.

Avant de conclure, il est important de constater qu'**aucune corrélation ne peut être établie entre la présence de logements miniers Soginorpa dans certaines communes de la CAVM et une situation sociale difficile**. D'ailleurs, si l'on prend comme référence les communes d'Anzin, Condé-sur-l'Escaut et Quiévrechain -communes minières qui étaient en 2004 confrontées aux plus grandes difficultés sociales sur ce territoire-, le poids du parc minier de la Soginorpa au sein de ces communes était très variable. Il représentait moins de 7% de la totalité des logements à Anzin<sup>38</sup> et à Quiévrechain<sup>39</sup> pour atteindre 20% à Condé-sur-l'Escaut<sup>40</sup>.

Les informations et analyses menées ne permettent donc pas d'affirmer que le peuplement du parc minier Soginorpa est seul à l'origine des difficultés sociales observées dans les communes minières. Il y contribue certainement, comme a pu le démontrer l'analyse des profils socio-économiques des locataires nouvellement entrés dans le parc minier en 2005, mais ne peut être considéré comme le seul facteur responsable. D'autres facteurs explicatifs sont à rechercher dans les politiques de peuplement du parc social ou d'occupation du parc privé.

Au travers de ce document, apparaît régulièrement en filigrane l'enjeu d'une politique de l'habitat maîtrisée et équilibrée sur l'ensemble du territoire de la CAVM. Il ne s'agit évidemment pas pour nous, il faut le répéter, de stigmatiser le parc locatif social en affirmant de manière péremptoire et totalement infondée que les situations sociales extrêmement difficiles observées dans les communes minières sont liées à la présence d'un parc locatif social<sup>41</sup> important et que, compte tenu de cela, il faut y arrêter de construire des logements sociaux. Non bien au contraire, il faut poursuivre les efforts en terme de production de logements sociaux, ne serait-ce que pour renouveler le parc de logements obsolètes publics ou privés de ces communes et ainsi favoriser leur attractivité résidentielle. Pour autant, il y a lieu de s'interroger à la fois sur la localisation de cette offre locative nouvelle et sur la capacité des collectivités locales à diversifier l'offre en logements.

Sur le premier point, les marges de manœuvre sont semble-t-il assez limitées. Dans leur ensemble, les communes de la CAVM affichent des taux de logements sociaux élevés, y compris les communes non minières. Il reste néanmoins certaines opportunités à exploiter.

En ce qui concerne le second aspect, les marges d'intervention pour les communes sont très certainement plus importantes. Le développement d'une offre de logements diversifiée, notamment en terme de produits en accession sociale à la propriété (en neuf ou dans l'ancien dans le cas du parc minier par exemple) permet non seulement de répondre à une demande croissante de la part de ménages souhaitant accéder à la propriété dans des conditions économiques maîtrisées, mais permet également de favoriser les parcours résidentiels ascendants et de fluidifier l'accès au parc locatif social. Il ne s'agit pas de présenter l'accession sociale à la propriété -sous toutes ses formes- comme le remède « miracle » aux situations de pauvreté que nous avons détaillé dans ce document -ce qui serait totalement erroné- mais comme un moyen de diversifier la sociologie de quartiers ou de communes en proie à de graves difficultés sociales.

---

<sup>38</sup> 230 logements en juin 2005.

<sup>39</sup> 196 logements en juin 2005.

<sup>40</sup> 659 logements en juin 2005.

<sup>41</sup> y compris le parc minier.

## *Annexes*

Annexe n°1 : la part des allocataires en lien avec les enfants

Annexe n°2 : la part des allocations logement

Annexe n°3 : la part des allocations monoparentalité et invalidité

**Annexe n°1 : La part des allocations en lien avec les enfants**

COMMUNE	Nombre total d'allocataires de la CAF de Valenciennes en 2004	Entretien des enfants				Naissance et jeune enfant									
		Allocations Familiales (AF)		Allocation de rentrée scolaire (ARS)		Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)		Allocation pour jeune enfant (AJE)		Allocation parentale d'éducation (APE)		Allocation de garde d'enfant à domicile (AGED)		Aide famille pour emploi assistante maternelle agréée (AFEAMA)	
		Nombre	% AF / Nbre total all.	Nombre	% ARS / Nbre total all.	Nombre	% PAJE / Nbre total all.	Nombre	% AJE / Nbre total all.	Nombre	% APE / Nbre total all.	Nombre	% AGED / Nbre total all.	Nombre	% AFEAMA / Nbre total all.
ANZIN	3 158	1 104	35,0%	1 088	34,5%	249	7,9%	263	8,3%	75	2,4%	NS	-	48	1,5%
BEUVRAGES	1 466	674	46,0%	624	42,6%	119	8,1%	141	9,6%	36	2,5%	0	0,0%	40	2,7%
BRUAY-SUR-L'ESCAUT	2 307	990	42,9%	921	39,9%	199	8,6%	228	9,9%	60	2,6%	NS	-	53	2,3%
CONDE-SUR-L'ESCAUT	2 173	678	31,2%	654	30,1%	147	6,8%	174	8,0%	29	1,3%	NS	-	22	1,0%
FRESNES-SUR-ESCAUT	1 421	582	41,0%	586	41,2%	92	6,5%	133	9,4%	40	2,8%	0	0,0%	25	1,8%
ONNAING	1 606	637	39,7%	607	37,8%	115	7,2%	143	8,9%	47	2,9%	0	0,0%	53	3,3%
QUIEVRECHAIN	1 231	433	35,2%	443	36,0%	85	6,9%	92	7,5%	35	2,8%	NS	-	16	1,3%
THIVENCELLE	159	64	40,3%	72	45,3%	7	4,4%	11	6,9%	8	5,0%	0	0,0%	NS	-
VICQ	192	91	47,4%	75	39,1%	13	6,8%	17	8,9%	8	4,2%	0	0,0%	13	6,8%
VIEUX-CONDE	2 076	739	35,6%	723	34,8%	161	7,8%	150	7,2%	50	2,4%	0	0,0%	37	1,8%
<b>Sous Total communes minières*</b>	<b>15 789</b>	<b>5 992</b>	<b>38,0%</b>	<b>5 793</b>	<b>36,7%</b>	<b>1 187</b>	<b>7,5%</b>	<b>1 352</b>	<b>8,6%</b>	<b>388</b>	<b>2,5%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>307</b>	<b>1,9%</b>
VALENCIENNES	10 470	2 750	26,3%	2 179	20,8%	647	6,2%	631	6,0%	203	1,9%	30	0,3%	212	2,0%
<b>Sous Total communes non minières</b>	<b>12 152</b>	<b>5 008</b>	<b>41,2%</b>	<b>3 798</b>	<b>31,3%</b>	<b>898</b>	<b>7,4%</b>	<b>803</b>	<b>6,6%</b>	<b>380</b>	<b>3,1%</b>	<b>19</b>	<b>0,2%</b>	<b>589</b>	<b>4,8%</b>
<b>VALENCIENNES METROPOLE**</b>	<b>38 411</b>	<b>13 750</b>	<b>35,8%</b>	<b>11 770</b>	<b>30,6%</b>	<b>2 736</b>	<b>7,1%</b>	<b>2 791</b>	<b>7,3%</b>	<b>989</b>	<b>2,6%</b>	<b>65</b>	<b>0,2%</b>	<b>1 112</b>	<b>2,9%</b>
CAF de Valenciennes	66 745	26 020	39,0%	22 205	33,3%	4 921	7,4%	5 107	7,7%	1 889	2,8%	105	0,2%	2 232	3,3%
Département du Nord	490 523	196 140	40,0%	146 742	29,9%	36 803	7,5%	33 771	6,9%	16 152	3,3%	1 625	0,3%	20 250	4,1%
Région Nord - Pas de Calais	740 063	305 468	41,3%	236 202	31,9%	56 494	7,6%	52 697	7,1%	25 090	3,4%	2 068	0,3%	30 705	4,1%
France métropolitaine	10 011 168	4 061 650	40,6%	2 674 881	26,7%	726 318	7,3%	619 428	6,2%	368 097	3,7%	45 417	0,5%	545 513	5,4%

Statistiques des bénéficiaires au 31 décembre 2004 (Source BCA2004)

\* sauf Valenciennes

\*\* sans Escautpont

## Annexe n°2 : La part des allocations logement

COMMUNE	Nombre total d'allocataires de la CAF de Valenciennes en 2004	Logement					
		Allocation de logement familiale (ALF)		Allocation de logement sociale (ALS)		Aide personnalisée au logement (APL)	
		Nombre	% ALF / Nbre total all.	Nombre	% ALS / Nbre total all.	Nombre	% APL / Nbre total all.
ANZIN	3 158	578	18,3%	372	11,8%	1 272	40,3%
BEUVRAGES	1 466	208	14,2%	77	5,3%	733	50,0%
BRUAY-SUR-L'ESCAUT	2 307	414	17,9%	172	7,5%	831	36,0%
CONDE-SUR-L'ESCAUT	2 173	266	12,2%	261	12,0%	962	44,3%
FRESNES-SUR-ESCAUT	1 421	346	24,3%	164	11,5%	232	16,3%
ONNAING	1 606	262	16,3%	172	10,7%	562	35,0%
QUIEVRECHAIN	1 231	226	18,4%	111	9,0%	473	38,4%
THIVENCELLE	159	41	25,8%	28	17,6%	25	15,7%
VICQ	192	34	17,7%	23	12,0%	32	16,7%
VIEUX-CONDE	2 076	390	18,8%	183	8,8%	691	33,3%
<b>Sous Total communes minières*</b>	<b>15 789</b>	<b>2 765</b>	<b>17,5%</b>	<b>1 563</b>	<b>9,9%</b>	<b>5 813</b>	<b>36,8%</b>
VALENCIENNES	10 470	922	8,8%	3 246	31,0%	3 489	33,3%
<b>Sous Total communes non minières</b>	<b>12 152</b>	<b>1 284</b>	<b>10,6%</b>	<b>1 619</b>	<b>13,3%</b>	<b>3 913</b>	<b>32,2%</b>
<b>VALENCIENNES METROPOLE**</b>	<b>38 411</b>	<b>4 979</b>	<b>13,0%</b>	<b>6 435</b>	<b>16,8%</b>	<b>13 221</b>	<b>34,4%</b>
CAF DE VALENCIENNES	66 745	10 055	15,1%	9 369	14,0%	21 601	32,4%
<i>CAF de Valenciennes</i>	<i>66 745</i>	<i>10 055</i>	<i>15,1%</i>	<i>9 369</i>	<i>14,0%</i>	<i>21 601</i>	<i>32,4%</i>
Département du Nord	490 523	60 703	12,4%	83 628	17,0%	148 741	30,3%
<i>Région Nord - Pas de Calais</i>	<i>740 063</i>	<i>97 131</i>	<i>13,1%</i>	<i>114 237</i>	<i>15,4%</i>	<i>226 409</i>	<i>30,6%</i>
France métropolitaine	10 011 168	1 078 549	10,8%	2 046 613	20,4%	2 484 430	24,8%

Statistiques des bénéficiaires au 31 décembre 2004 (Source BCA2004)

\* sauf Valenciennes

\*\* sans Escoutpont

### Annexe n°3 : La part des allocations monoparentalité et invalidité

COMMUNE	Nombre total d'allocataires de la CAF de Valenciennes en 2004	RMI		Monoparentalité				Invalidité			
		Nb Allocataires		Allocation de parent isolé (API)		Allocation de soutien familial (ASF)		Allocation adultes handicapés (AAH)		Allocation d'éducation spéciale (bénéficiaires de l'AES mensuelle seulement)	
		Nombre	% RMI / Nbre total all.	Nombre	% API / Nbre total all.	Nombre	% ASF / Nbre total all.	Nombre	% AAH / Nbre total all.	Nombre	% AES / Nbre total all.
ANZIN	3 158	682	21,6%	129	4,1%	272	8,6%	424	13,4%	55	1,7%
BEUVRAGES	1 466	273	18,6%	75	5,1%	168	11,5%	142	9,7%	31	2,1%
BRUAY-SUR-L'ESCAUT	2 307	510	22,1%	112	4,9%	193	8,4%	213	9,2%	38	1,6%
CONDE-SUR-L'ESCAUT	2 173	552	25,4%	93	4,3%	189	8,7%	278	12,8%	37	1,7%
FRESNES-SUR-ESCAUT	1 421	318	22,4%	66	4,6%	132	9,3%	162	11,4%	36	2,5%
ONNAING	1 606	313	19,5%	64	4,0%	146	9,1%	165	10,3%	18	1,1%
QUIEVRECHAIN	1 231	306	24,9%	45	3,7%	111	9,0%	101	8,2%	18	1,5%
THIVENCELLE	159	33	20,8%	NS	-	8	5,0%	20	12,6%	0	0,0%
VICQ	192	22	11,5%	5	2,6%	17	8,9%	16	8,3%	5	2,6%
VIEUX-CONDE	2 076	428	20,6%	83	4,0%	178	8,6%	290	14,0%	37	1,8%
<b>Sous Total communes minières*</b>	<b>15 789</b>	<b>3 437</b>	<b>21,8%</b>	<b>672</b>	<b>4,3%</b>	<b>1 414</b>	<b>9,0%</b>	<b>1 811</b>	<b>11,5%</b>	<b>275</b>	<b>1,7%</b>
VALENCIENNES	10 470	1 812	17,3%	357	3,4%	717	6,8%	835	8,0%	101	1,0%
<b>Sous Total communes non minières</b>	<b>12 152</b>	<b>1 314</b>	<b>10,8%</b>	<b>270</b>	<b>2,2%</b>	<b>755</b>	<b>6,2%</b>	<b>1 003</b>	<b>8,3%</b>	<b>166</b>	<b>1,4%</b>
<b>VALENCIENNES METROPOLE**</b>	<b>38 411</b>	<b>6 563</b>	<b>17,1%</b>	<b>1 318</b>	<b>3,4%</b>	<b>2 898</b>	<b>7,5%</b>	<b>3 652</b>	<b>9,5%</b>	<b>562</b>	<b>1,5%</b>
CAF de Valenciennes	66 745	11 373	17,0%	2 175	3,3%	4 962	7,4%	6 701	10,0%	1 044	1,6%
Département du Nord	490 523	70 421	14,4%	13 781	2,8%	35 215	7,2%	39 106	8,0%	7 066	1,4%
Région Nord - Pas de Calais	740 063	107 224	14,5%	21 932	3,0%	52 039	7,0%	60 358	8,2%	11 292	1,5%
France métropolitaine	10 011 168	1 061 005	10,6%	174 472	1,7%	565 794	5,7%	726 967	7,3%	115 959	1,2%

Statistiques des bénéficiaires au 31 décembre 2004 (Source BCA2004)

\* sauf Valenciennes

\*\* sans Escautpont